

LA TERRE DE CHEZ NOUS.

ORGANE OFFICIEL DE L'U. C. C.

Volume IX, numéro 7

ENROLEZ VOS AMIS

Le renouvellement des contributions à l'Union Catholique des Cultivateurs se fait l'automne dans la plupart des cercles.

A date, plusieurs cercles ont payé fidèlement leur cotisation, en donnant même un excédent de membres sur les années dernières. Nous leur en savons gré.

D'autres sont sur le point de le faire; ils attendent peut-être la prochaine réunion pour s'acquitter de leur dû; ceux-là aussi, nous les remercions à l'avance.

En général, les rentrées de membres sont plus rapides et plus nombreuses cet automne que les années passées; c'est un bon indice. La propagande a pris un essor extraordinaire dans certaines régions; depuis un mois, on a vu des paroisses entrer en bloc dans leur cercle de l'U. C. C. Tout cela nous autorise à espérer que dans un an l'Union Catholique des Cultivateurs comptera au moins 25,000 membres.

C'est un fait que notre union professionnelle, un peu en raison des circonstances, prend un essor tout nouveau. La décadence des cercles agricoles lui laisse le champ libre. De plus, elle ajoute à ses entreprises de nouvelles initiatives, de sorte qu'avant bien des années elle constituera un réseau d'oeuvres complet.

En bref, le temps n'est pas éloigné où tout habitant qui voudra être considéré devra faire partie de l'U. C. C. Et l'U. C. C. sera une force, un poids. Les pouvoirs publics devront compter avec elle.

Pendant que nous avons le champ libre, profitons-en pour nous établir solidement. Faites-vous les propagandistes de votre union professionnelle et de son journal, *La Terre de Chez Nous*. Prêchez par la parole et surtout par l'exemple.

La Terre de Chez Nous devrait pénétrer dans tous les foyers ruraux de la province, pour instruire et pour former, pour meubler l'intelligence et pour poser le jugement.

Si vous croyez que l'U. C. C. et *La Terre de Chez Nous* font oeuvre utile, nécessaire, indispensable, ne manquez pas l'occasion de mousser leurs intérêts.

Et surtout, enrôlez vos amis.

Gérard FILION.

A LIRE

- Page 2 :—Il y a encore des héros.
- Page 3 :—Convocations.
- Page 4 :—Québec quadruple sa production porcine de choix.
- Page 5 :—L'association professionnelle et les femmes rurales.
- Pages 6 et 7 :—Plus de protestations, mais des actes.
- Page 8 :—Consultations légales.
- Page 9 :—Les Cours à Domicile.
- Page 10 :—Pourquoi la jeunesse agricole catholique ?
- Page 11 :—Les derniers prix du marché.
- Page 12 :—Répondez, s. v. p.

Tout cela au prix dérisoire de deux cents; s'en passer, c'est pratiquer une économie de bouts de chandelle.



L'art d'être grand-père

En guise de rétractation

M. Robert Raynauld, commentateur-en-chef des concours de mots-croisés du *Bulletin des Agriculteurs*, nous sommes (tu parles d'un gendarme!) de rétracter les quelques commentaires que nous avons ajoutés à la mise au point du ministère de l'Agriculture parue dans notre livraison du 28 octobre. A cette fin, il nous fait parvenir la lettre suivante, que nous nous empressons de publier, y compris les répétitions, les fautes de style et de syntaxe, les impropriétés de termes, etc. Le 2 novembre 1936

"*La Terre de Chez Nous*",
5817, Boulevard St-Laurent, Montréal, P.Q.

Messieurs,

Dans votre édition du 28 octobre 1936, en première page, apparaît un article intitulé "Mise au point du Gouvernement", qui se lit comme suit :

"Le deuxième numéro du "Bulletin des Agriculteurs", "homme nouveau", vient de paraître. Comme le premier, il ressemble étrangement au défunt "Journal d'Agriculture". De toutes parts, on nous demande s'il succède légitimement au confrère disparu et s'il est devenu l'organe officiel du ministère provincial de l'Agriculture.

Dans notre livraison du quatorze octobre, nous demandions des éclaircissements au gouvernement. Nous posons les trois questions usivantes :

"1.—Le "Bulletin des Agriculteurs" est-il devenu l'organe officiel du ministère de l'Agriculture ?

"2.—Le "Bulletin des Agriculteurs" a-t-il acheté l'actif du "Journal d'Agriculture" ?

"3.—Sinon, comment se fait-il que le "Bulletin des Agriculteurs" se serve du matériel du "Journal d'Agriculture" ?

"Le ministère de l'Agriculture vient de nous faire parvenir la déclaration suivante :
"Le Bulletin des Agriculteurs" n'est pas l'organe officiel du ministère de l'Agriculture; il n'a pas acheté l'actif du "Journal d'Agriculture". Il s'est approprié les vignettes et la liste de malle de l'ancien journal et les fait servir à son usage.

"Le ministère étudie les procédures à prendre pour se faire restituer ce qui lui appartient.

"Signé : "Le Ministère de l'Agriculture"

"Cette déclaration confirme ce que nous avons toujours pensé. Le "Bulletin des Agriculteurs, propriété de MM. Nicol et Victor Marchand, imprimé par l'Imprimerie Perreault, c'est-à-dire "Le Canada", s'est accaparé de tout le matériel de l'ancien organe du gouvernement provincial. C'est bien dans la tradition. Il n'y a pas si longtemps, on a vu une organisation électorale distribuer par toute la province, en se servant des bandes d'adresse du "Journal d'Agriculture", propriété du gouvernement, une certaine feuille de chou intitulée : "La Revue Politique".

"Nous comptons que le Gouvernement actuel mettra fin à ce banditisme de haut ton. (Signé) Gérard FILION

Comme nous jugeons cet article libelleux pour nous, et nous autorisant de la Loi de la presse, 19 Georges V, chapitre 72, nous vous déclarons que d'abord notre journal n'a jamais prétendu être l'organe officiel du Ministère de l'Agriculture et avoir acheté l'actif du "Journal d'Agriculture", et il ne s'est jamais approprié les vignettes et les listes de malle de l'ancien journal.

Les vignettes qui ont paru dans "Le Bulletin des Agriculteurs" sont la propriété du journal et des annonceurs.

(Suite à la page 6)

Front catholique

Il y a encore des héros !

Depuis quelques années, nous voyons partir, par petits groupes, des hommes et des femmes choisis au milieu de la plus belle jeunesse canadienne. Des hommes à la santé robuste comme des athlètes, mais pas destinés aux Jeux Olympiques; des femmes à l'idéal aussi vaste que la nouvelle patrie de leurs rêves. Des hommes et des femmes au caractère aussi fort que les liens de famille qu'ils brisent et brûlent en holocauste. Dans un mois, dans un an, ils ne seront plus Canadiens français. Non. Ils seront Chinois, ils seront Japonais, Hindous ou Africains. Ils l'ont promis, le pape le veut, ils sont missionnaires.

Cet automne, c'était l'adieu d'une soixantaine. L'adieu aux parents, les larmes pleines le cœur; l'adieu aux amis qui, dans ces vaillants, admireraient le magnifique regard où brillaient des rayons d'espoir; l'adieu à la patrie au chant, si émouvant à cette heure, de l'O CANADA, TERRE DE NOS AIEUX...

Et pourtant, sur des lèvres une question tremblait :
— Quand reviendrez-vous ?
— Dieu y pourvoira.

* * *

Pour nous, au moins, quel douloureux départ.

Eux, ils semblent allègres. Nous, la grisaille des jours nous alanguit. Mêmes les plaisirs ont un goût de cendre; et la lutte s'annonce sans répit, sans joie, terrible, toujours... et voilà que nos compagnons d'armes désertent.

Allons, c'est rage ! Canadiens à courtes vues. Pas de pessimisme. Quand la des nôtres donne son œur à la splendide aventure missionnaire, à la grandeur de notre patrie pour qu'elle réalise sa mission sur-naturelle, confiée à tout Français d'Amérique, le temps est-il à la tristesse ? l'heure est-elle à la bouderie ?

Pourquoi ménager nos applaudissements ?

Ecoutez la leçon de notre maître le Passé.

En ce temps-là, la France catholique rêvait de conquêtes spirituelles. Richelieu rassemblait toutes ses forces pour briser l'influence calviniste et huguenote. Et voilà que des religieux de grands talents, Récollets et Jésuites, quittent leur civilisation pour l'inconnu du Nouveau-Monde.

En ce temps-là, le collège de La Flèche formait la jeunesse qui devait plus tard former la France. Et voilà que les jeunes Pères de Brébeuf, Vincent, Le Jeune, Ragueneau laissent une œuvre aussi importante pour s'enfoncer dans la barbarie iroquoise. Les voilà ces héros, ces athlètes du XVII^e siècle. Au prix de leur vie, ils ont apporté la lumière de la foi, dressé un phare spirituel pour éclairer la route des tribus errantes, façonné l'âme canadienne. A cette âme, ils ont imposé une loi, une mis-

sion : conserver, proclamer à la face de l'Amérique et du monde entier la primauté et les droits du spirituel chrétien, comme la France, pendant treize siècles. Et si je cherche, dans la carrière ouverte par nos fondateurs, quels sont les chefs de file, j'y vois d'abord les imitateurs du geste des Jogues, des Le Caron, des Dolbeau, des Marquette, qui était le geste de Dieu. GESTA DEI PER FRANCOS.

Maintenant, quand on me dira : "Vous autres, Canadiens, vous n'avez plus pour mission que de mourir dans un coin de l'immense Amérique ! Vous avez dégénéré de vos ancêtres !" Quand mes compatriotes gémiront sans espoir sur le fléchissement des volontés dans l'accomplissement du devoir social et national, je répondrai avec fierté : "Voyez seulement : les Brébeuf, les Lalemant ne revivent-ils pas dans nos soixante missionnaires partis dernièrement, dans nos dix-sept cents missionnaires qui travaillent comme Champlain à enseigner la connaissance de Dieu" ?...

Et j'ajouterai : "C'est en sacrifiant ainsi de belles vies à la cause de l'idéal chrétien que nous obtiendrons de la Providence la prolongation de notre merveilleuse survivance, la victoire sur l'invasion du bolchévisme."

Voilà comment un catholique, un Canadien Français — c'est tout un — doit voir partir son vaillant compatriote à la conquête des âmes en pays infidèles.

Puisqu'il n'a pas semblable faveur, qu'il laisse aux cœurs stériles la stupidité de critiquer le départ de ces hommes de cœur; qu'il laisse aux cœurs pourris la bassesse de s'opposer au rayonnement vital de la foi; qu'il admire le rôle le plus utile au monde : servir le Roi des rois.

Un missionnaire : c'est une leçon d'héroïsme en notre siècle de caprices.

Un missionnaire : c'est un fruit précieux mûri par plusieurs générations de catholicisme intense. Il tombe, mais comme le blé en terre, il reverdira...

Un missionnaire : c'est le héros vingt et unième siècle. Il y a encore des héros !...

Lorenzo CADIEUX, S.J.

Pour faire un ordre nouveau

L'erreur des socialistes

Pour faire un ordre nouveau ou presque nouveau, il ne convient pas de rester attachés aux principes ou, si l'on veut, aux erreurs de la Révolution française qui sont aujourd'hui bien usées et qui ont engendré précisément l'ordre ancien. C'est en cela que les socialistes trompent leur monde depuis la fin de la guerre, c'est-à-dire depuis que les événements les portent çà et là au pouvoir : c'est pour cela qu'ils échouent partout. Ils annoncent des merveilles, des transformations "révolutionnaires", pour arracher les peuples au désordre. Mais ils croient "aux principes de la Révolution française", causes mères de ce désordre. Individualistes plus que tous autres, ils n'attaquent le libéralisme que par la tangente, non pas en donnant un ordre et une règle aux libertés, mais en les assomant d'une tutelle étatique ; ils conservent toutes les institutions, même les plus nocives, du système capitaliste, et croient suffisant de brimer ses maîtres ; or, ceux-ci passent et le système demeure, sans compter qu'un bon nombre de socialistes ont à l'intérieur de précieuses amitiés. Libéraux en politique, ils sont incapables de contenir si peu que soit l'obligarchie politicienne,

à fortiori de sortir du régime des libres, et folles, et fausses opinions, d'autant qu'ils croient à la souveraineté du peuple, inséparable, pensent-ils, de la leur. Antilibéraux en matière économique, bien qu'incapables de s'attaquer au libéralisme des institutions comme nous venons de dire, la turlutaine égalitaire les hante, et ils pensent faire justice en nivelant, mais le gros gibier leur échappe, ils n'affaiblissent que les classes moyennes en les prolétarisant.

Ils vont au moins de l'avant, penseront les esprits légers, férus d'action. Et, sans route, ils engagent des réformes que leurs prédécesseurs ont reléguées. Or, l'impuissance de ceux-ci venait de la même fidélité aux "principes de la Révolution française", ordonnés seulement à la contradiction inverse, car ils étaient antilibéraux dans l'ordre politique et libéraux dans l'économique. On ne fait pas un ordre avec des erreurs, surtout lorsqu'on en tire deux absurdités, dont l'opposition fait le fond et, si l'on peut dire, la substance de toutes nos vaines et creuses luttes politiques.

Georges VIANCE,
"La Croix"

L'heure Catholique

La causerie à l'Heure catholique du 15 novembre, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur, sera donnée par le R. P. Ceslas Forest, O.P., doyen de la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal. Il exposera les directives pontificales sur le divorce.

Cette causerie, irradiée par le poste C.K.A.C., commence à 5 h. précises. A 5 h. 20, programme musical exécuté par le Chœur Pie X, sous la direction de l'abbé Ethelbert Thibault, P.S.S. M. Eugène Lapière, accompagnateur.

CONTRE LES MENEES COMMUNISTES

Le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, demande à tous les groupements : religieux, patriotiques, sociaux, professionnels, ainsi qu'aux conseils muni-

cipaux et autres corps publics de signer la requête suivante et de l'adresser au ministre de la Justice à Ottawa :

"Nous adhérons aux déclarations faites contre le communisme aux manifestations de Montréal et de Québec, le 25 octobre dernier, et nous demandons au gouvernement fédéral d'empêcher ses menées subversives, considérées comme illégales par un jugement de la plus haute cour de l'Ontario."

Il sera bon d'intéresser les députés et toute autre personne influente à cette requête. On prie aussi les groupements qui la signeront d'en aviser le secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire (1961, rue Rachel Est, Montréal), afin qu'un dossier de tous les signataires puisse être constitué.

LES SOVIETS AU BANC DES ACCUSES

L'"Ordre Nouveau" publie un deuxième document sur les origines de la guerre civile en Espagne provenant de l'Entente Internationale. Il est prouvé que dès 1926, un bureau spécial fonctionne à Moscou pour la bolchévisation de l'Espagne. Le Comité central du parti communiste de l'URSS, dont fait partie Litvinoff, a publié en 1935, aux éditions officielles de Moscou, un volume contenant les rapports des diverses sections de l'Internationale communiste à son VII^e Congrès. Les pages 208 à 227 de ce document, destiné à l'usage des dirigeants de Moscou entre eux, sont consacrées à l'Espagne. On y analyse la situation du pays et on y étudie les meilleurs moyens de le bolchéviser au plus vite.

On lit à la page 213-214 : "En suite de l'aide active de l'exécutif du Komintern... il a été possible de rectifier la ligne de conduite du parti communiste d'Espagne et de lui faire entreprendre une action politique de masse."

Ainsi, la source la plus autorisée certifie l'ingérence de la Direction du Komintern, siégeant à Moscou sous le patronage du Gouvernement soviétique avec la participation de ses membres et dans un immeuble, officiel, dans les affaires intérieures de l'Espagne.

Cet aveu est daté de 1935, mais en 1934 déjà, lors de l'insurrection armée d'Oviedo vaincue par l'armée gouvernementale, les Soviets n'ont pas caché leurs rapports étroits avec les communistes espagnols, puisqu'ils ont reçu à bras ouverts à Moscou les participants rouges à cette insurrection.

Il ressort, en outre, d'une lettre de ces hôtes espagnols de Staline publiée également dans l'organe officiel du Komintern (Correspondance internationale, No 21, 1936) que le gouvernement soviétique leur a fait suivre en Russie un enseignement révolutionnaire spécial.

A la première possibilité, ces gens dressés à Moscou en vue du "renversement par la violence" du régime établi (programme officiel du Komintern) devaient rentrer dans leur pays et y préparer la main-mise communiste sur toute péninsule. C'est ce qui eut lieu effectivement en 1936 et c'est encore l'organe officiel du Komintern qui nous en apporte la preuve en publiant une lettre de remerciements des communistes espagnols à Staline.

(Suite à la page 12)

CAUSERIES

POSTE CKAC

Lundi, le 16 novembre, à 1 h. 30 : M. Gérard Filion, la Mammite

Jeudi, le 19 novembre, à 1 h. 45 : M. R.-M. Pucet, Cours-à-Domicile.

Samedi, le 21 novembre à 1 h. 45 : M. J.-B. Lanctôt, la Colonisation.

POSTE CRCM

Mercredi, le 18 novembre, à 7 heures : M. J.-B. Legault, Le Nouveau Témiscamingue.

Les habitants

CONVOICATIONS

Dimanche, 15 novembre: Wotton
 " " " Sully
 " " " Chartierille
 " " " Palmarolle
 " " " Ste-Blandine

Lundi, le 16 novembre: Rougemont
Mardi, le 17 novembre: Oka
Mercredi, le 18 novembre: Ancienne Lorette
 " " " Danville
 " " " St-Augustin (Portneuf)

Ste-Thècle
 Le 11 octobre, réunion du cercle sous la présidence de M. Adrien Gervais. M. Raoul Côté, propagandiste des bûcherons, nous parla longuement de ce qu'avait fait la section des bûcherons de l'U. C. C. pour améliorer le sort des travailleurs de la forêt. Il présida l'élection de nouveaux officiers du cercle.

Freddy AUDY, sec.

St-Ephrem

(Beauce)

Réunion du cercle le 13 octobre; M. Wilfrid Faucher, président. M. l'aumônier demande de renouveler notre contribution à l'U. C. C. Plusieurs conférenciers prennent la parole: MM. Albert Dubil, Anselme Marois et l'agronome Matteau; ils nous parlent de l'U. C. C., du contrôle laitier.

J.-M. LONGCHAMPS, sec.

St-Luc

(Matane)

A l'issue de la grand-messe, nous tenons notre réunion mensuelle pour le cercle de l'U. C. C. Après la lecture du procès verbal, M. le président nous présente M. Narcisse Gosselin comme conférencier du jour.

M. Gosselin résume le congrès de l'U. C. C. de Rimouski. M. le président remercie M. Gosselin et invite M. le Curé à nous adresser la parole. Nous proposons que M. Narcisse Gosselin soit nommé assistant-secrétaire pour l'hiver. Ensuite M. le Curé nous donne un bref résumé du congrès général tenu à Québec la semaine dernière; ensuite, il nous parle au point de vue surnaturel de la grâce du bon Dieu.

J.-Edouard FILLION, sec.

Sully

Le 18 octobre, assemblée mensuelle du cercle sous la présidence de M. François Asselin. M. l'aumônier commente quelques passages du "Guide", et donne quelques moyens de mettre plus de vie dans nos réunions. M. le président nous entretient longuement sur son voyage au congrès de Rimouski. Le R. P. Valois, qui a également assisté à ce congrès, nous

donne ses impressions. M. l'agronome Bilodeau nous parle de l'instruction agricole, des caisses populaires, de la pierre à chaux, etc.

Antoine BARD, sec.

Ste-Gertrude

(Pontiac)

M. Joseph Lessard présida la réunion du 11 octobre. M. l'aumônier nous rappelle les conseils du pape au sujet de l'Action catholique et invite les cultivateurs à entrer dans l'U. C. C. M. le président démontre les avantages des caisses populaires. On discute de propagande, de la fondation d'une caisse populaire et de l'achat en coopération d'un wagon de patates.

Georges LESSARD, sec.

Racine

Le cercle de Racine a tenu une assemblée mardi, le 13 octobre, dans le but de former pour l'année 1936-37 le bureau de direction.

M. Roméo Martin, secrétaire, donne un résumé de la journée du congrès diocésain tenu à Sherbrooke le 28 septembre pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'y assister. Ensuite le secrétaire donne son rapport annuel: Voici un résumé des opérations de l'U. C. C. de Racine pour 1935-36 c'est-à-dire depuis le 27 octobre dernier.

Il y a eu six séances durant l'année, 38 nouveaux membres se sont enrôlés sous la bannière de l'U. C. C., pour porter le nombre à 57, moins le secrétaire.

Plusieurs résolutions furent mises à l'étude telles que: établissement d'une caisse populaire, confections de cercueil, achat coopératif de machines agricoles, prêt agricole plus approprié au cultivateur; demande fut faite au gouvernement de placer un canadien français à Lennoxville; demande fut faite d'un propagandiste pour faire une conférence expliquant les avantages de l'U. C. C., demande au gouvernement d'enlever les timbres sur les chèques de beurre et de fromage.

Nous avons eu la visite durant l'année de M. Stanislas Lefebvre, propagandiste, qui enrôla plusieurs membres, ainsi que M. l'abbé A. Malouin qui nous donna une conférence sur les caisses populaires.

Six nouveaux membres donnent leur contribution.

Ensuite on procède à la formation d'un nouveau bureau de direction pour l'année 1936-37:

Président: M. Armand Beauregard; vice-président: M. Joseph Desmarais; directeurs: MM. Emile Simoneau, Alfred Lemay, J.-B. Côté, Félix Fontaine et Rodolphe Hébert.

Roméo MARTIN, sec.

St-Severin

M. Alphonse Lehoux présida la réunion du 20 octobre. On discute longuement de l'achat d'un char de

chaux en coopération. On parla aussi des moyens à prendre pour recruter plus de membres dans l'U. C. C.

Alphonse LEHOUX, sec.

St-Elphège

(Yamaska)

St-Elphège avait pratiquement abandonné l'U. C. C. Le passage du propagandiste, M. Léopold Paquin, vint réveiller notre brave population. La majorité de nos cultivateurs comprirent que leur salut était dans l'Union. M. L. Paquin peut compter désormais sur St-Elphège, comme cercle vivant et agissant. N'oublions pas toutefois que c'est notre cher et dévoué curé qui sonna d'abord le clairon pour annoncer le passage du propagandiste. Son vibrant appel en faveur de l'Association professionnelle, pour les cultivateurs, prépara fortement les esprits aux idées émises par le conférencier. Comme ce jour-là Mgr A. Camirand, grand vicaire du diocèse, était de passage chez nous pour nous parler de l'Action catholique, Monseigneur en profita lui aussi pour nous inviter à entrer dans l'Union.

Pour le moment, nous croyons avoir répondu généreusement à l'appel de Mgr Camirand, de M. le Curé et de M. le propagandiste. Mais nous ne nous en tiendrons pas là; nous voulons que notre cercle soit un des plus prospères du diocèse de Nicolet. Pour cela nous tiendrons régulièrement nos assemblées et nous avons confiance que sous peu tous nos cultivateurs seront membres de l'U. C. C.

Le Secrétaire.

St-Samuel

(Nicolet)

Il y a quelques jours, nous avions le plaisir de recevoir notre aumônier diocésain, M. l'abbé J.-B. Caya, et M. Léopold Paquin, propagandiste de l'U. C. C.

Sur l'invitation pressante de M. le curé, l'abbé Desilets, bon nombre de cultivateurs se rendirent à la salle paroissiale écouter M. l'aumônier et M. le propagandiste. Ce dernier nous exposa avec beaucoup de conviction le devoir pressant pour tout cultivateur, soucieux de son avenir et de celui de ses enfants de faire partie de son association professionnelle. Qui le demande? Le Pape, les évêques, les prêtres. On ne peut pas regretter de leur avoir obéi. Si nous sommes catholiques, nous devons obéissance aux autorités religieuses. Nous n'avons pas de raison plausible qui puisse nous justifier de ne pas faire partie de l'U. C. C. Aussi longtemps que la classe agricole hésitera à faire confiance à son association professionnelle, aussi longtemps la Providence retardera à lui donner cette aisance promise par les encycliques du pape qui ne sont autre chose que la voix de Dieu. Les encycliques nous enseignent la coopération et surtout la nécessité de l'union pour les classes ouvrières et agricoles.

M. l'aumônier nous parla surtout de l'Action catholique et de la cotisation exigée pour être membre de l'Union. Ce sont les membres qui doivent faire vivre pécuniairement leur association. Donner \$2.00 pour entrer dans l'Union, c'est semer pour récolter au centuple.

La majorité des cultivateurs de St-Samuel seront désormais dans l'U. C. C. Espérons que nous aurons de temps en temps la visite de M. l'aumônier et de M. le propagandiste. Ce sera pour nous un stimulant et un encouragement.

Le Secrétaire.

St-Albert

(Arthabaska)

Le cercle de l'U. C. C. a tenu sa séance régulière lundi, le 2 novembre, sous la présidence de M. Pierre Perrault. Ce dernier ouvrit l'assemblée par la prière d'usage et salua la présence des conférenciers, M. l'aumônier et le docteur Champagne, médecin vétérinaire. En terminant, M. le président invita les cultivateurs à payer leur contribution pour la formation du bureau de direction qui aura lieu aussitôt que la question d'unification des cercles agricoles sera réglée.

Le premier conférencier fut notre digne aumônier, qui malgré les fatigues de son ministère exposa avec beaucoup de précision et clarté le but de l'U. C. C. Après avoir mis ses auditeurs en garde contre les doctrines du communisme, verrons-nous, dit-il, le communisme s'implanter chez nous?

Il existe au Canada des journaux, des écoles communistes, même à la campagne cette doctrine s'infiltré. Voyez ces mendiants, ces jeunes gens sans emploi, ces cultivateurs endettés; voilà un terrain tout préparé pour l'avènement du communisme.

Le communisme nous l'avons, si l'armée du bien, dont vous êtes, ne s'organise pas pour faire face à l'armée du mal. Vous devez faire en sorte que votre union professionnelle soit de plus en plus forte par ce nombre et par la qualité.

En terminant il démontre les avantages de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. Cette compagnie d'assurance mutuelle fondée par l'Union Catholique des Cultivateurs, dit-il, est adaptée aux besoins particuliers de la classe agricole. Elle la protège contre les risques de mort, assure la protection de la famille agricole, sert de moyen de crédit pour le cultivateur. M. l'aumônier termine en invitant les jeunes à suivre les Cours à Domicile qui traitent cette année d'aviiculture, d'apiculture et d'horticulture.

M. Champagne, médecin vétérinaire, invité à prendre la parole se dit heureux de rencontrer les citoyens de St-Albert. En débutant, M. Champagne fit un vibrant appel en faveur de l'U. C. C. Vous avez souvent lu que l'Union Catholique des Cultivateurs était

pour nous un droit, un devoir et une nécessité, qu'elle était par ses statuts et ses activités conforme à la doctrine sociale de l'Eglise, vous avez compris qu'il est plus que temps de cesser cette course à l'Etat, cause de taxes ruineuses et d'un esclavage humiliant. Vous avez compris que l'Etat ne peut et ne doit pas tout faire; vous êtes décidés, sous l'influence de notre association professionnelle à occuper les positions qui vous appartiennent et à remplir vos devoirs avec charité, justice et dévouement. Il faut que la classe agricole entière forme un bloc solide dans l'U. C. C., pour sortir de la situation précaire où elle se trouve présentement. Il termine en conseillant à tout cultivateur, l'hygiène dans son étable par ce travail très peu dispendieux, le blanchissage à la chaux.

M. le président remercia les conférenciers de leurs précieux conseils et invita les cultivateurs à les mettre en pratique. Il est proposé par M. Johnny Laineuse, appuyé par M. Donat Faucher, qu'un vote de remerciements soit offert aux conférenciers.

Proposé par M. Albert Levasseur, appuyé par M. Ernest Brassard, que demande soit faite au gouvernement provincial de continuer la prime sur les engrais chimiques et de la rétablir au même taux qu'elle était au début, en 1933.

Proposé par M. Alcide Richard, appuyé par M. Arthur Tardif que demande soit faite au ministère de la Voirie d'accorder une demi-licence aux cultivateurs qui ont une automobile.

* * *

Attendu qu'il y a actuellement trop de sociétés agricoles, que ces sociétés exigent plusieurs comités de régie et de nombreuses cotisations,

Attendu que les cercles de l'U. C. C. constituent la véritable organisme d'unification des cultivateurs.

Il est proposé par M. Arthur Tardif, appuyé par M. Johnny Laineuse que demande soit transmise au ministère de l'Agriculture de cette province, de fusionner les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture avec les cercles de l'U. C. C. et le plus tôt possible.

Les conférenciers à la prochaine assemblée seront MM. Philippe Levasseur, Michel Hébert et Joseph Dumont, ancien secrétaire.

J. L. Faucher, sec.

OFFICIERS DE L'U. C. C.

Président-général: M. Abel Marion, Ste-Edwidge;
 Aumônier: R. P. Alphonse Deguire, S.J. Montréal.
 1er vice-président: M. Alfred Hardy, St-Basile;
 2ème vice-président: M. G.-H. St-Cyr, Nicolet;
 Secrétaire-général: M. R.-M. Pucel, Montréal;
 Rédacteur: M. Gérard Fillion, L.S.C., Montréal;
 Directeur général de la Mutuelle-Vie: M. Thuribe Belzile, L. S. C., Montréal.
 Conseillers juridiques: Me Wilfrid Guérin, N.P.; Me C.-H. Lalonde, C.R.

"LA TERRE DE CHEZ NOUS"

organe officiel de l'Union Catholique des Cultivateurs, fondée en 1929. Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration, Publicité, 5817, rue St-Laurent, Montréal.
 Tél.: CR 3414

ABONNEMENT
 Au Canada: \$1.00 par année \$2.50 pour 3 ans
 A l'étranger: \$1.50 par année

Imprimée par l'Action Sociale, Ltée, 3, Blvd Charest, Québec.

QUEBEC QUADRUPLE SA PRODUCTION PORCINE DE CHOIX

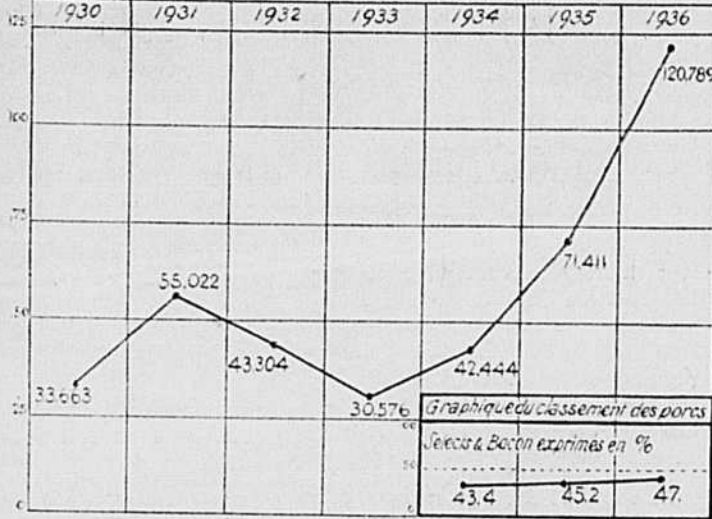
Augmentation de 295% sur la quantité de porcs classés à Montréal par rapport à l'année 1933 — Amélioration de la qualité.

PERSPECTIVES FAVORABLES POUR 1937

Du 1er janvier au 1er septembre 1936, les producteurs de porcs de la province de Québec ont fait classer 120,789 porcs, dont 47% dans les catégories de choix pour l'exportation.

fournir, au marché d'exportation, un sujet plus maigre, allongé et répondant parfaitement au type "bacon", décrochent les plus hautes cotes du marché. Il s'ensuit que le pourcentage de la qualité

Graphique de la production porcine dans la Province de Québec



En prenant comme indice "100" les chiffres de la période correspondante pour l'année 1930, alors que nous ne faisons classer que 33,633 sujets, les chiffres de l'année courante montrent que la production du porc a presque quadruplé; en d'autres termes ces chiffres révèlent une augmentation de 295% sur les produits consignés sur les grands marchés après avoir satisfait la consommation familiale et le marché local.

Le tableau ci-dessous indique la progression des expéditions de porcs aux marchés de la Métropole :

Année	Quantité de porcs classés
En 1930	33,633
1931	55,022
1932	43,304
1933	30,576
1934	42,444
1935	71,411
1936	120,789

Considérons un autre aspect de la question: la qualité des sujets accuse un progrès notable, particulièrement depuis 1934. En cette année 43,4% des sujets passaient aux catégories "sélect" et "bacon"; 45,2% en 1935 et 47% en 1936.

Dans certains comtés où jusque-là on était habitué à produire un porc gras accepté pour la consommation locale, on a expédié le surplus de production, à Montréal où des producteurs préparés à

qui accuse quand même une augmentation appréciable sera plus élevé lorsque ces nouveaux expéditeurs tiendront compte des exigences du marché d'exportation.

Les chiffres rapportés invitent à quelques réflexions: l'industrie porcine a repris beaucoup de terrain depuis six ans; les cultivateurs ne sont pas demeurés sourds aux appels lancés dans le but d'améliorer les méthodes d'élevage, par le choix de reproducteurs d'élite; par l'alimentation rationnelle et surtout par la production sur la ferme des céréales nécessaires à la ration des porcs dont une des principales est l'orge. Le profit en industrie porcine naît du soin que l'éleveur apporte à réduire le coût de l'alimentation. Le producteur qui sait tirer profit de tous les aliments dont il dispose tels que le lait écrémé et les fourrages grossiers peut plus facilement maintenir sa porcherie sur un bon pied d'exploitation et mieux tirer parti des cours du marché quels qu'ils soient à condition de n'expédier ses sujets que lorsqu'ils sont à point.

La statistique agricole provinciale indique qu'en juin la population porcine sur nos fermes était supérieure à celle de 1935. Il y avait 188,300 porcs âgés de plus de 6 mois, comparativement à 181,450

Québec produira 2,000,000 de poussins en 1936

Augmentation de 50% — Sélection et inspection sanitaire des troupeaux d'accouplement, 175,000 sujets reproducteurs identifiés.

Les couvoirs coopératifs

D'après les chiffres compilés par la Section Avicole, du Service de l'Industrie Animale, les couvoirs coopératifs ont produit 1,500,000 poussins durant la saison d'incubation 1936, comparativement à 976,000 durant l'année 1935, soit une augmentation de 50%.

Le pourcentage d'éclosion était de 63,05% en 1936 et de 59,42% en 1935. Les aviculteurs-sociétaires ont obtenu un prix moyen de .59c la douzaine d'oeufs. Ils en avaient reçu .48c l'année précédente.

La province de Québec compte actuellement 40 couvoirs coopératifs, d'une capacité globale d'un million d'oeufs. Ils comptent 1,800 membres. Deux nouveaux couvoirs sont en voie d'organisation, et pas moins de six autres se disposent à augmenter la capacité de leurs appareils. La production de 2,000,000 de poussins, anticipée pour le printemps prochain, sera facilement réalisable.

En ce moment, des instructeurs avicoles font le choix des sujets reproducteurs des troupeaux qui sont "CERTIFIÉS". On procède également à la prise de sang, afin d'éliminer des troupeaux tous les sujets porteurs de germes du "pullorum" (diarrhée blanche), maladie causant d'énormes ravages.

Seuls les oeufs provenant de reproducteurs approuvés et portant une bande métallique officielle fixée à la patte par les instructeurs sont acceptés pour l'incubation. Cet anneau atteste que les sujets sont conformes au type de la race, aptes à la ponte, et possèdent les caractéristiques de bons reproducteurs.

Le Ministère aide encore aux membres de couvoirs coopératifs en octroyant un montant d'argent pour l'achat de cochets enregistrés. Il a fourni environ 1,200 cochets enregistrés et on estime que 400 autres seront placés en vue des prochains accouplements. Nombre de mâles reproducteurs R. O. P. sont aussi mis chaque année à la tête des troupeaux des membres des couvoirs coopératifs.

La valeur de ce travail d'amélioration des troupeaux s'apprécie mieux quand on sait que sur 60,000 reproducteurs éprouvés, cet automne le pourcentage des réacteurs reste inférieur à 2%.

La production anticipée de 2,000,000 de poussins en 1937, est encore infiniment inférieure aux besoins de la province. La demande de poussins de choix croît plus rapidement que la production. Et les cours du marché des oeufs et autres produits avicoles se maintiennent plus élevés qu'à pareille date l'an dernier.

Au surplus, les faits attestent que le moyen le plus pratique d'établir une basse-cour consiste à acheter des poussins provenant

de bonnes lignées de pondeuses, par l'incubation naturelle ou par l'intermédiaire de couveuses artificielles de faible capacité à vécu ses plus belles années.

Le débutant en aviculture s'épargne beaucoup d'ennuis et de pertes d'argent en achetant des

poussins "certifiés", produits par les couvoirs coopératifs soumis au contrôle du Ministère de l'Agriculture. Cette surveillance n'a d'autre but que d'assurer une protection efficace aux établissements coopératifs ainsi qu'aux acheteurs soucieux de la qualité.

Tout
le monde
chaule
avec
'CALCO'



Le grand chaaleur par excellence

Cultivateurs! Désirez-vous d'abondantes récoltes l'an prochain?

Profitez des derniers beaux jours, chaulez! chaulez!

Mais ne vous laissez pas tromper! Nous sommes les seuls fabricants de "Calco"; confiez-nous donc votre commande directement pour vous en assurer la livraison, c'est très important.

Prix avantageux et conditions raisonnables pour tous.

Ecrivez pour plus de détails, il y a va de votre intérêt!

Deschambault Quarry Corporation

56, rue St-Pierre, Québec.

C'est un Régal!

BIERE
BLACK HORSE
DAWES

Henderson, King & Charland Ltée COURTIERS EN PRODUITS AGRICOLES

Les plus hauts prix du marché pour volailles abattues. Réception et manipulation en chambres frigorifiques. Pamphlet sur l'abatage des volailles, publié par le Ministère fédéral de l'Agriculture, adressé gratuitement sur demande.

Adresser envois à:
Henderson,
King & Charland, Ltée
à s Montréal Rail & Water
Terminals,
Place Viger, Montréal.

Avis d'expédition et
correspondance à:
Henderson,
King & Charland, Ltée
Chambre 500,
485, rue McGill, Montréal.

Tel: HARbour #2116

E.-W. CARON

145 149, Des Commissaires-Est, Montréal

Moulinier et Négociant en Farine, Grains
et Provisions.

Grains louses — charrs, assortis.

Demandez les produits CARONA

en 1935 et 515,500 sujets de moins de 6 mois, à rapprocher de 429,750 pour l'année précédente. On peut déduire de ces chiffres, qu'en dépit de consignations accusant un progrès sensible, nos porcheries ne sont pas dépeuplées et que nos éleveurs de porcs sont en état de bénéficier davantage l'an prochain des revenus que procurent l'industrie porcine bien conduite.

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries
et fromageries.

304, Place d'Youville

MONTREAL



Education des jeunes

L'association professionnelle agricole et les femmes rurales

L'attachement au sol, de nos vieilles fermières, est indéniable, semble-t-il, puisqu'elles n'ont jamais connu autre chose... Conclusion : elles ne peuvent prêcher que les beautés et les avantages de la vie rurale.

Jetiez un regard en arrière et vous constaterez que, malheureusement, le dégoût de la terre a souvent pris naissance à la maison paternelle même.

Qui se gênait pour dire que les cultivateurs n'étaient pas des "messieurs" ? Qui ne manquait pas de s'excuser de n'être pas en toilette de sortie lorsqu'il arrivait un visiteur de la ville ? Combien de mères ayant passé leur vie sur une ferme dépourvue de toutes améliorations et peinant pour attacher les deux bouts, disaient à leurs filles: "Nous allons vous faire instruire afin que vous ne soyez pas obligées de marier un habitant?"

Enfin, dites-moi, en quel temps hors les périodes électorales, les autres classes de la société comptaient-elles l'"habitant" pour un roi, un seigneur, un maître ? Quand on en parlait, c'était pour ridiculiser la rusticité de ses moeurs !

Le domaine rural est certainement celui dans lequel l'éducation féminine et j'allais dire même l'instruction, a été le plus déformée.

La crise a été bonne conseillère : les yeux commencent à s'ouvrir, le travail se fait lentement; à la maison, la mentalité rurale est meilleure et lorsque l'enseignement agricole, comme partie du programme d'études, aura été réadapté logiquement à son milieu, nous aurons fait un repas... mais ce n'est pas tout !

La mentalité de nos jeunes se formera en faveur de la vie terrienne lorsque les femmes de cultivateur pourront trouver une certaine somme de confort à la maison, lorsque leur travail sera assez rémunérateur pour payer plus que les intérêts à tous les douze mois, enfin lorsque la fermière sera en mesure de disposer de quelques minutes chaque jour pour lire, et même pour se récréer. Nous en arriverons là par le travail méthodique, intelligent qui partage l'effort entre la tête et les bras !

Nos jeunes filles des campagnes ne dédaignent pas le travail, mais elles désirent accomplir, leur tâche dans des conditions moins pénibles et je suis persuadée, qu'il n'y a pas de moyen plus efficace pour prévenir l'exode rural que de faire de nos filles des expertes dans la profession agricole... tout comme l'on parle d'en faire des sténographes, commis, secrétaires, vendeuses "extra compétentes" !

Le but de l'association professionnelle agricole féminine est précisément de donner à l'enfant les connaissances nécessaires sans le détacher de son milieu, c'est-à-dire lui inculquer l'amour du sol et de sa profession; de plus, lui faire acquérir cette valeur technique qui le fait mieux s'intéresser, mieux comprendre et mieux savoir.

MARGOT

Bonnet de bébé

(18 mois à 2 ans).

Aiguilles No. 9.

Commencer à tricoter le devant du bonnet; monter 84 mailles et tricoter un rang endroit, 1 rang envers, pendant 3 pouces, toujours glisser la 1ère maille.

Au rang suivant, glisser la 1ère maille, tri. 2 m. à l'endroit, puis tricoter à l'envers jusqu'aux 3 dernières mailles qui sont tricotees à l'endroit. Tricoter le rang suivant à l'endroit et continuer de répéter ces deux derniers rangs jusqu'à ce que le travail mesure 8 pouces à partir du bord.

Commencer les rétrécies :

1er rang : Tricoter à l'endroit en prenant ensemble chaque 11e et 12e maille.

2e rang : Tricoter à l'envers.

3e rang : Tricoter à l'endroit en prenant ensemble chaque 10e et 11e maille.

4e rang : Tricoter à l'envers.

5e rang : Tricoter à l'endroit en prenant ensemble chaque 9e et 10e maille.

6e rang : Tricoter à l'envers.

7e rang : Tricoter à l'endroit en prenant ensemble chaque 8e et 9e maille.

8e rang : Tricoter à l'envers, en prenant ensemble chaque 7e et 8e maille.

9e rang : Tricoter à l'endroit en prenant ensemble chaque 6e et 7e maille.

10e rang : Tricoter à l'envers en prenant ensemble chaque 5e et 6e maille.

11e rang : Tricoter à l'endroit en prenant ensemble chaque 4e et 5e maille.

12e rang : Tricoter à l'envers en prenant ensemble chaque 3e et 4e maille.

13e rang : Tricoter à l'endroit en prenant ensemble chaque 2e et 3e maille.

14e rang : Tricoter à l'envers en prenant 2 mailles ensemble à la largeur du rang.

Casser la laine, puis la passer dans les mailles qui restent. Assembler le bonnet et coudre les attaches chaque côté; le bord du bonnet se trouve replié du côté du cou. Le bonnet mesure 15 ou 16 pouces du côté de la figure.

Recettes

Choux aux tomates.

4 tasses de choux hachés tranchés,
1/2 tasse d'eau,
1/2 cuil. à thé de sel,
1 tasse de jus de tomates.

Faire cuire jusqu'à ce que le chou soit tendre et que l'eau et le jus soient absorbés. Ajoutez 1 c. à soupe de beurre et servez immédiatement. (Suffisamment pour 6).

Friture de carottes.

2 tasses de carottes cuites écrasées,

Quand Vous Etes Malades vos Dollars Ont Des Ailes



Une maladie est coûteuse. Elle cause très souvent une double charge dans vos ressources — votre revenu cesse et vos dépenses augmentent. La méthode la plus sûre et la plus efficace pour prévenir les maladies graves est de combattre les maux communs par l'emploi d'un bon remède de famille digne de confiance et qui a fait ses preuves.

Le Novoro du Dr Pierre

est employé comme un bon remède de famille, digne de confiance, depuis plus de 150 ans par les gens qui souffrent.

Le Novoro du Dr Pierre est un composé de plantes, feuilles, graines et racines d'une valeur médicinale reconnue bonne. Il est utile pour le traitement de la Constipation, de l'indigestion, des Nausées, des Rhumes communs, des Maux de tête, de la Nervosité, des Etourdissements, de l'Insomnie, des Difficultés Urinaires et des Impuretés de la Peau causées par une élimination défectueuse.

Le Liniment Oléo du Dr Pierre

soumis à l'épreuve des laboratoires est un antiseptique efficace et adoucissant. Il est employé extérieurement avec beaucoup de succès contre les Douleurs Rhumatismales et Névralgiques — Contusions et Blessures — Entorses — Plaies et Coupures bénignes — Morsures ou Piqûres d'insectes — Contractions des Tendons et Morsures du Froid — et autres maux, douleurs et conditions où l'usage externe d'un bon liniment est à recommander.

Employez ces excellents remèdes du foyer! Ayez-en toujours une provision. Il se peut qu'un jour vous en ayez besoin. Ne négligez pas les maux communs et leurs symptômes; car c'est alors que vos dollars auront des ailes.

Le Novoro et le Liniment Oléolo ne sont pas fournis par les droguistes. Ils sont vendus exclusivement par l'intermédiaire d'agents locaux.

Expérimentez vous-même les excellentes qualités de ces remèdes. Envoyez le coupon.

OFFRE SPECIALE :

Une bouteille d'essai de Novoro du Dr Pierre

Contenant 14 onces de médecine, suffisant à faire un généreux essai, peut être obtenue, livrée à votre porte, franco de port, au prix spécial de \$1.00.

Deux bouteilles de Liniment Oléolo du Dr Pierre

peuvent être obtenues, livrées chez vous, franco de port, au prix spécial de \$1.

DR PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501, Washington Blvd., CHICAGO, ILL.

Livré au Canada sans frais de douane.

Dr Peter Fahrney & Sons Co., C2465
2501, Washington Blvd., Chicago, Ill.

Veillez trouver ci-joint \$... pour un essai de la médecine marquée ci-dessous, que vous voudrez bien m'expédier franco de port.

Indiquez par une croix (X) dans le carré l'offre que l'on désire:

\$1.00 Pour une bouteille d'essai de Novoro du Dr Pierre.

\$1.00 Pour deux bouteilles de liniment Oléolo du Dr Pierre.

\$2.00 Pour une bouteille d'essai de Novoro du Dr Pierre et deux bouteilles de liniment Oléolo du Dr Pierre.

Nom

Adresse

Bureau Postal

Les souvenirs d'enfant

Les souvenirs d'enfant sont des brins de lavande. Sur eux le temps a clos son armoire gourmande.

Si lourde! où viennent se coucher, Au fil des jours riants et des heures austères, La toile rude et le linon franfreluché, Puis les grands draps au monogramme empanaché Dont le dernier, bientôt servira de suaire...

Mais tout cela, par la main du temps aligné, Mais tout cela demeure à jamais imprégné

Du subtil parfum obstiné, Préservant le trésor de l'armoire gourmande, Et toujours frais au blanc sachet enrubanné... Les souvenirs d'enfant sont des brins de lavande : Ils embaument la vie et souvent la défendent.

André BOURGEOIS-MACE

1 cuil. thé de sucre,
1/2 cuil. à thé de sel,
1 oeuf bien battu,
1-16 de cuil. à thé de poivre blanc,
1/2 tasse de farine.

Combinez les carottes chaudes, écrasées en fine pulpe avec le sucre, le sel, le poivre et l'oeuf. Ajoutez-y la farine en agitant. Mettez par petits tas d'une contenance d'une cuil. à soupe. Faites frire dans une graisse profonde — 375°F — pendant deux minutes. Egouttez sur un papier absorbant. Feuille 121.

Gâteau de crème sure au miel.

2 oeufs,
1 1/2 tasse de sucre brun,

1/4 tasse de crème sure,
5/4 tasses de farine,
1/2 cuil. à thé de sel,
1 tasse de graisse,
1 tasse de miel,
1 cuil. à thé de soda,
1 tasse de noix hachées,
1 cuil. the de vanille.

Battez en crème la graisse, le sucre, le miel et les oeufs parfaitement. Ajoutez la crème sure, puis les ingrédients secs tamisés, les noix et la vanille. Laissez tomber par cuillerées sur une tôle graissée à biscuits et faites cuire à une chaleur de 350°F pendant 12 à 15 minutes. Feuille 161.

Plus de protestations, mais des actes

En guise de rétractation

(Suite de la page 1)

La liste de malles du "Bulletin des Agriculteurs" est notre propriété, et "Le Bulletin des Agriculteurs" n'est point la propriété de MM. Jacob Nicol et Victor Marchand. Il n'est point imprimé par l'imprimerie Perreault, ni par "Le Canada" et il ne s'est jamais occupé du matériel de l'ancien organe du gouvernement provincial.

Dans les circonstances, nous vous sommes de rétracter l'assertion que vous avez faite dans le dernier paragraphe de l'article que nous venons de citer.

La loi que nous avons citée ci-dessus nous permet d'exiger que la rétractation que nous vous demandons soit publiée à vos frais dans un journal du district judiciaire où le vôtre est publié aussi bien que dans votre journal, dans votre prochain numéro.

En conséquence, nous vous sommes d'avoir à publier votre rétractation de cette façon, c'est-à-dire, dans un journal quotidien du district de Québec et dans votre prochain numéro de "La Terre de Chez Nous", et nous vous sommes aussi d'avoir à publier en même temps la présente lettre.

Autrement, nous prendrons contre vous une poursuite pour réclamer les dommages-intérêts que nous prétendons avoir subis par suite de cette fautive et injuste publication.

Nous demeurons,

LE BULLETIN DES AGRICULTEURS
Robert RAYNAULD.

Rédacteur en chef

P.S. — Dans votre journal, nous exigeons que la publication soit faite dans un endroit aussi en vue que l'article incriminé.

Nous acceptons avec grand empressement la mise au point de M. Raynauld. Nous

voulons croire que tout ce qu'il dit est exact. En conséquence, nous rétractons tout ce qui peut lui plaire et lui déplaire de nous faire rétracter; et encore davantage.

* * *

Mais puisqu'il nous en fournit l'occasion, nous prenons la liberté de lui poser quelques questions.

Il prétend que "les vignettes qui ont paru dans le Bulletin des Agriculteurs sont la propriété du journal". D'autre part, il affirme que le Bulletin des Agriculteurs n'a pas acheté l'actif du Journal d'Agriculture. C'est très bien, c'est même bien.

Seulement comment se fait-il que la vignette parue dans le numéro français du premier juin, 1935, et dans le numéro anglais du 14 septembre, 1935, du Journal d'Agriculture, apparaît en page trois du dernier numéro du Bulletin des Agriculteurs? Il affirme qu'il ne l'a pas achetée. Alors comment se fait-il qu'il s'en serve?

M. Raynauld se révolte à la pensée que le journal qu'il rédige appartienne à MM. Jacob Nicol et Victor Marchand. Ce qui, par parenthèse, fut naguère exact. Mais pourquoi se refuse-t-il à dévoiler l'identité de ceux qui commandent le Bulletin des Agriculteurs? Nous saurions alors de quel bois il se chauffe. Une fois en mal d'aveux, il pourrait également nous révéler le nom de l'entreprise qui l'imprime?

Non, M. le commentateur-en-chef, ce n'est pas en vous défendant d'être ceci ou cela que vous donnerez confiance à la classe agricole. Enlevez votre masque; nous saurons à quelle enseigne vous logez; nous saurons où frapper, et, veuillez nous croire, nous frapperons.

Gérard FILION.

C'est un secret de polichinelle que les Canadiens Français n'en mènent pas large au ministère fédéral de l'Agriculture, et la langue française encore bien moins. Tout se fait en anglais, parce que les chefs de service, anglophones unilingues sans exception, ignorent le français. C'est illogique, c'est bête, c'est tout ce qu'on voudra, mais c'est ça.

M. Charles Gauthier commentait récemment dans "Le Droit" une lettre à lui adressée par un lecteur du Québec. Il vaut la peine qu'on la reproduise.

"Il y a belle lurette que les journaux clament à grands cris que la langue française est houpilée et foulée aux pieds à Ottawa. Malgré certains rapiécages de fantaisie, les injustices continuent à se perpétuer grâce à la complicité des nôtres et surtout à la faveur d'un certain nombre de personnalités anglo-saxonnes qui se complaisent dans une espèce de dictature de la langue anglaise.

Le Ministère de l'Agriculture est particulièrement gangrené dans la division de l'industrie animale où MM. Rothwell, Hamer, McMillan, etc., s'agitent et imposent leurs idées qui vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Confédération.

Les unilingues poussent le sans-gêne jusqu'à obliger les employés de la province de Québec, des Canadiens français, à faire exclusivement dans la langue anglaise leurs rapports et leurs correspondances avec le ministère. Ils ont pris comme tactique de retourner tout rapport fait en français. De plus, les formules en usage dans cette division sont anglaises, les feuilles de propagande, d'inspection sont anglaises, les chèques servant à payer les employés sont rédigés en anglais. En un mot : toute la papeterie est anglaise; toutes les affaires se font en anglais. Cependant les employés du Québec sont des Canadiens français travaillant dans une province française.

De plus, pendant que la Confédération exige des fonctionnaires à la tête du Ministère de l'Agriculture comme dans les autres ministères la connaissance des deux langues, certains d'entre eux, parce qu'ils ignorent la langue française et ne peuvent remplir qu'imparfaitement leur devoir, mènent les Canadiens français sous leurs ordres à la baguette et les menacent de représailles s'ils ne se servent pas de la langue anglaise dans leurs relations avec Ottawa. Ces individus entendent par bilinguisme la prédominance de la langue anglaise et l'ostracisme de la langue française.

Mais d'où vient donc l'outrecuidance de ces fonctionnaires? Ont-ils oublié qu'ils ne sont que des serviteurs, nos serviteurs, qu'ils sont payés avec notre argent? Croient-ils que nous continuerons longtemps encore à souffrir de leur chauvinisme? Ils ont eu le champ libre dans le passé, soit; mais qu'ils ne se fassent pas illusion quant à l'avenir, car nous exigeons que l'esprit et la lettre de la Confédération soient observés et ils le seront.

Le gouvernement d'Ottawa est bilingue et comme tel est obligé de se servir des deux langues officielles. Donc la langue française est chez elle à Ottawa et ce ne sera pas l'étroitesse de quelques subalternes qui nous en imposeront. Si ces unilingues ne peuvent remplir leur tâche qu'à condition de savoir les deux langues, il leur reste toujours l'alternative d'apprendre le français ou de quitter les lieux.

Nous entendons que les employés canadiens-français aient la liberté de correspondre en français avec leurs chefs à Ottawa et qu'ils aient à leur disposition toute la papeterie française requise pour remplir leur charge. Si ces réformes ne sont pas appliquées, nous verrons à prendre les moyens pour enquêter sur la situation, connaître

les auteurs de cet ostracisme de la langue française et les dénoncer sans pitié".

Tout cela est parfaitement vrai. Il y a une multitude de choses également vraies, mais que le commun ignore.

Chaque semaine, nous recevons du Bureau d'extension et de publicité du ministère fédéral de l'Agriculture (ouf!) une dizaine de communiqués d'un intérêt divers. Or il arrive qu'on omette — intentionnellement ou non, ce serait à voir — de nous faire parvenir certains communiqués rédigés en anglais qui annoncent l'octroi de places à des unilingues, anglophones naturellement. C'est par pur hasard que nous réussissons parfois à mettre la main sur ces communiqués d'un caractère plutôt secret. Y aurait-il dans cette façon de procéder une tentative de cacher aux journaux français la générosité qu'on entretient en haut lieu envers les employés unilingues. Une enquête pourrait nous en dire plus long.

L'automne dernier, des jeunes médecins vétérinaires, ignorant tout du français, ont pratiqué l'épreuve de la tuberculine dans la région de Nicolet-Yamaska. Ils devaient, pour se faire comprendre les habitants, se faire accompagner d'un interprète. On nous assure même qu'un d'eux avait fait ses études aux frais du trésor fédéral; on l'envoyait insulter les habitants du Québec pour lui permettre de rembourser les sommes qu'il devait à la Princesse.

Des faits de cette nature, nous pourrions en citer à la dizaine.

Parmi les classificateurs de bétail, d'œufs, de volailles à Montréal les unilingues tiennent le haut du pavé; ils ont les places de choix.

Et nos bons habitants s'en laissent imposer par leur morgue. Ils plient l'échine comme devant des conquérants.

Contre ce mépris de la Constitution et du bon sens, il y a deux moyens de réaction.

Le ministère provincial de l'Agriculture peut facilement user de pression auprès du ministère fédéral, puisque les employés d'Ottawa ont ordre de collaborer étroitement avec les services provinciaux. Nous tenons de bonne source que les autorités provinciales ont déjà fait des démarches à ce sujet. Nous comptons qu'elles agiront avec doigté, bien entendu, mais aussi avec fermeté.

En second lieu, la réaction peut s'organiser chez les habitants eux-mêmes.

M. Albert Rioux demandait un jour à M. Weir, ministre fédéral de l'Agriculture dans le gouvernement Bennett, ce qu'il ferait si un Canadien français ignorant l'anglais se présentait chez lui pour faire la tuberculisation de son troupeau; et ce dernier de répondre: "Je le mettrai à la porte à coups de pied... où vous savez".

Le remède est donc tout trouvé. C'est un ancien ministre qui nous l'indique; servons-nous-en. Dans une affaire comme celle-là, la loi du talion est la seule efficace: Oeil pour oeil, dent pour dent; et... coup de pied pour coup de pied.

Donc, plus de protestations, mais des actes.

Gérard FILION

La mammite

Le mammite, ce fut naguère la mare aux grenouilles. Il s'y faisait un bruit tel qu'on avait peine à s'entendre. Les bêtes se frottaient peu à peu; on finira par s'entendre au meilleur des intérêts des parties.

La question de la mammite s'est posée à plusieurs de nos congrès diocésains. Inutile de dire qu'elle n'est pas encore résolue. Ce sont les cultivateurs, vendeurs de lait non pasteurisé, qui l'ont soulevée. Ils prétendent subir un tort appréciable des exigences d'ailleurs très légitimes — du service d'hygiène de la ville de Montréal. Aux congrès de St-Jérôme et de Québec, ils ont fait passer une résolution pour demander au gouvernement provincial de se saisir de la question.

C'est fait. Un groupe de cultivateurs intéressés a rencontré, ces jours derniers, le ministre et le sous-ministre de l'Agriculture. Nous tenons de source fiable que tout le monde a admis qu'il était impossible au gouvernement provincial d'accorder une compensation de quelque nature, comme c'est le cas pour la tuberculose, aux propriétaires de vaches mammiteuses. C'est d'ailleurs de convenance.

Au dire des vétérinaires, la mammite est une maladie qui peut se provoquer chez un animal sain par des coups, des mauvais traitements. En l'occurrence, il y aurait une porte ouverte à la fraude. Car rien n'empêcherait un éleveur malhonnête — et il peut s'en trouver malheureusement — de provoquer la maladie chez un ou plusieurs de ses sujets à seule fin de toucher la compensation. Ce serait donc une prime à la malhonnêteté.

De plus, les vétérinaires s'accordent à dire qu'il existe plusieurs sortes de mammite; l'une ou les autres seraient contagieuses; l'autre ou les autres ne le seraient pas. Alors, sur quoi se baser pour accorder une compensation à celui-ci et la refuser à celui-là?

Aut reste, les savants sont à couteaux tirés quand ils discutent de la possibilité ou de l'impossibilité de guérison de la mammite. Il y a eu de nos congrès internationaux de vétérinaires où l'on a discuté cette question par le long et par le large sans en venir à une conclusion définitive. Il n'appartient donc pas à un gouvernement, qui par définition n'est pas une faculté de savants, de trancher cette question aussi complexe que brûlante.

Enfin, les cultivateurs, vendeurs de lait non pasteurisé, sont une classe de privilégiés, si on les compare à la masse des cultivateurs de la province. Nous estimons donc que ce serait froter l'injustice que de faire servir l'impôt prélevé sur tout le monde à favoriser un groupe de gens particulièrement bien servis par les circonstances.

C'est d'ailleurs compris. Il ne peut pas et il n'y aura pas de compensation de payée aux propriétaires de vaches mammiteuses.

* * *

D'autre part, le gouvernement a le devoir d'enrayer la dissémination de cette maladie, qui menace de dégénérer en fléau. A cette fin, il doit interdire l'achat de réactrices aux marchés publics et aux auxiliaires. Or nous apprenons que le ministère provincial de l'Agriculture a l'intention de s'entendre avec le ministère fédéral et même avec le gouvernement ontarien pour contrôler sévèrement l'achat sur les marchés publics et aux auxiliaires. Les vétérinaires n'auront pas subi l'examen vétérinaire pour la mammite, pour l'avortement épidémiologique et pour la tuberculose. Les cultivateurs qui voudront se procurer des laitières de remplacement auront gratuitement à leur service un ou plusieurs vétérinaires chargés de faire l'examen des sujets. Ces vétérinaires auront également pour fonction d'assister aux épreuves faites par les médecins du service d'hygiène de Montréal.

Il semble également décidé que le gouvernement nomme sous peu un comité de cinq vétérinaires chargés de faire des recherches sur la mammite. Ce comité fournira aux éleveurs des renseignements sur les symptômes de la maladie, les moyens à prendre pour l'éviter, etc.

En somme, nous estimons que l'action combinée du gouvernement provincial, du service d'hygiène de Montréal et des éleveurs eux-mêmes résoudra dans une bonne mesure le problème — en effet, c'est un véritable problème — de la mammite.

On aurait tort, toutefois, de s'illusionner. La mammite relève de la science, et la science est toujours extrêmement lente dans ses deductions. On réussira peut-être un jour à découvrir un traitement contre la mammite. En attendant, il faut compter surtout sur la bonne volonté des éleveurs et des pouvoirs publics pour enrayer dans toute la mesure du possible la maladie. Il y va de l'intérêt de tout le monde.

Gérard FILION

D'après les statistiques australiennes, la production mondiale de beurre en 1934 se chiffrait par 3-865,000 tonnes métriques. Une tonne métrique est de 2,204.6 livres. Sur le total les Etats-Unis ont produit 26.1 pour cent, la Russie 23.4 p.c., l'Allemagne 11.1 p.c., l'Australie 5.3 p.c., le Danemark 4.8 p.c., la France 4.6 p.c., la Nouvelle-Zélande 4.3 p.c., et le Canada 4. p.c. La proportion totale de 16 autres pays se montait à 16.4 p.c.

UN TEMOIGNAGE

De l'Action Catholique du 7 novembre :

Toutes les semaines, une vingtaine de mille abonnés reçoivent "La Terre de Chez Nous". Il serait à souhaiter que ce petit hebdomadaire agricole en eût 100 mille.

Qu'est-il au juste?

Un journal agricole indépendant de tout parti, de toute influence politique.

Sans vantardise, avec La Page Agricole de l'Action Catholique, il est, à l'heure présente il est le seul à enseigner aux cultivateurs leurs devoirs de citoyens, le seul aussi à réclamer librement leurs droits.

Chaque de ses pages est très intéressante pour le cultivateur.

Il y trouve traités des questions religieuses et sociales, des questions professionnelles discutées par des cultivateurs comme lui, des cours de technique, une page féminine, les comptes rendus des cercles paroissiaux, une page du marché, une de consultations légales et enfin des cours à domicile.

C'est un journal, donnant les principales activités de la profession, ouvrant des horizons nouveaux à toute notre classe, formée de membres plutôt isolés, les faisant penser tous de la même façon sur les problèmes généraux qui les intéressent.

Si le cultivateur ne peut se déplacer tous les jours pour aller s'instruire, c'est l'école qui va à lui.

Déjà un grand nombre de cultivateurs ont su bénéficier de ces cours et plus de 500 diplômés leur ont été distribués.

La contribution à l'Union Professionnelle et l'abonnement au journal ne coûtent que deux piastres par année.

A part les avantages généraux que l'on retire de notre association, nous procurons des économies, qui font plus que couvrir la minime somme de deux dollars.

Les membres en règle de notre cercle peuvent facilement avoir un compte en comptant, chez presque tous leurs fournisseurs (marchands, forgeron, etc., etc.) ce qui veut dire que ces deux dollars pour l'U.C.C. rapportent 500 p. c.

Que donc, tous les cultivateurs du Québec, deviennent membres actifs de l'U.C.C.

Le salut de l'agriculture est là; pas ailleurs !

Pierre BEAULAC.

A la direction de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C.

La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. vient d'obtenir son permis du service des assurances de la province. Elle est donc maintenant autorisée à faire des affaires dans la province de Québec. De fait, avant même que le présent numéro de la Terre de Chez Nous ne soit rendu à destination, certaines unions diocésaines auront été invitées à organiser la propagande dans leur territoire. D'ici quelques semaines, il y aura sans doute des propagandistes au travail dans la plupart des régions.

Les lecteurs de la Terre de Chez Nous ont intérêt à connaître les noms de ceux que l'assemblée générale des membres a chargés

de diriger La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. pendant l'année courante (1936-37). Le conseil d'administration se compose comme suit : Président, M. Abel Marion; premier vice-président, M. Aldéric Lalonde; second vice-président, M. Hercule Riendeau; administrateurs, MM. les abbés Armand Malouin et Alfred Bérubé, MM. Rosaire Aumont et Gérard Filion.

M. Thuriibe Belzile est nommé secrétaire. Le comité exécutif, qui est chargé de l'administration courante, se compose de MM. Abel Marion et Thuriibe Belzile, membres ex officio, de MM. Hercule Riendeau, Charles-Henri Lalonde et Gérard Filion.

LE COMPTOIR COOPERATIF

peut vous fournir à bonnes conditions :

Les engrais chimiques
Les engrais alimentaires
La clôture de fils barbelés

La tôle ondulée
Les treillages métalliques
La peinture et le ciment

L'huile à moteur 100% pure, en bidons de 15, 30 et 45 gallons; en bidons de 5 gallons, \$3.75 F.O.B., Montréal.

Ecrivez au

COMPTOIR COOPERATIF, LTEE
5817, rue St-Laurent,
Montréal.

VENTES AUX ENCHERES

par le Comptoir Coopératif

CONDITIONS —

Beurre : Commission de 10 cents la boîte avec maximum de \$10. pour chaque envoi d'une même fabrique, plus 7 cents pour frais d'entreposage, de manutention et d'assurance.

Fromage : Commission de 1/8 de cent la livre, plus 4 cents la boîte pour autres frais. Adressez les consignations au

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.
Montreal Refrigerating & Storage Co.,
Place Viger, Montréal.

Les connaissances et les correspondances au
COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.
5817, rue St-Laurent,
Montréal.

Nous fournissons gratuitement la papeterie nécessaire aux expéditions.

Chez l'AVOUCAT

OBSERVANCE DU DIMANCHE

QUESTION : Je désire savoir, par lettre ou par la voix de la terre de Chez Nous.

10. — Ce que la loi permet de vendre le dimanche ?

20. — Ce que la loi défend de vendre le dimanche ?

30. — Quelles procédures à prendre contre les marchands vendant le dimanche ?

"F.-X. L."

REPOSE : Il très difficile de donner une opinion solide sur ce sujet.

La jurisprudence est un peu contradictoire.

Sans compter qu'il existe deux statuts sur le sujet dont l'un du Fédéral et l'autre du Provincial.

Le plus récent jugement est dans une cause contre un restaurateur qui a été libéré en Appel, bien qu'il eût vendu, le dimanche, de la viande cuite, pour être consommée en dehors de son établissement.

La loi fédérale telle que portée au statut, constitue une délégation de pouvoir.

En effet, elle autorise les législateurs des provinces à permettre, dans leurs juridictions respectives, l'exécution des actes qui sont prohibés par cette loi, du diman-

che, par une loi provinciale en vigueur le 28 février 1907.

En effet si l'on remonte à l'origine de cette loi et de ses modifications depuis 1805 jusqu'à 1907, date du dernier statut, on constate par les textes et les contextes que les marchands, aubergistes et autres personnes qui tiennent des maisons publiques et donnent des repas aux voyageurs, ce qui comprend les restaurateurs, bénéficient de l'exception.

Pourquoi les mots "other person" ne se trouvent-ils pas dans le texte français, comme ils se trouvent dans le texte anglais ? C'est ce que nous ne saurions expliquer autrement que par oubli, inadvertance, inattention du législateur dans les divers amendements et refontes des statuts en l'espèce.

La Cour doit, cependant, tenir compte du fait qu'il s'agit d'une législation pénale décrétant une offense criminelle et elle doit donner à tout accusé le bénéfice de la défensivité et de l'ambiguïté des textes, à moins que ces textes puissent être complétés par le droit coutumier.

On est donc réduit, avec les textes de la loi tels qu'ils existent, à examiner quelle est la coutume existant au moment de l'offense si une coutume a été établie à l'effet de permettre à quelqu'un de vendre certaines choses le dimanche.

Je crois qu'il serait très difficile d'avoir une condamnation contre l'individu ainsi accusé.

Les procédures à prendre seraient très simples, mais il faut obtenir la permission du Procureur Général de la Province de Québec.

INTERETS — COLLECTION — PRESCRIPTION

QUESTION : J'ai prêté \$1,000.00 à un individu, par hypothèque à 5%.

Il nous a toujours payé les intérêts jusqu'à ces deux dernières années.

Depuis ce temps il ne peut ou ne veut plus rien donner.

Cette année je lui ai mis ses intérêts à 2½% et il ne m'en donne pas plus.

Quel moyen devrais-je prendre pour me faire payer ?

Est-ce qu'au bout de cinq ans les intérêts seront prescrits ?

"Un Membre de l'U.C.C."

REPOSE : Voyez un avocat qui fera vendre la terre pour vous faire payer.

L'intérêt se prescrit par cinq ans.

ASSURANCE — CANCELLATION DE POLICE — PRIME DUE

QUESTION : Je me suis fait assurer contre le feu, il y a quatre ans.

J'ai payé deux termes.

Je leur ai envoyé ma police.

Depuis ce temps il me réclame un montant de \$18.00.

Suis-je obligé de payer ou si je dois les laisser faire ?

"Un qui veut savoir"

REPOSE : Cela dépend. Quand vous avez annulé votre police pour la deuxième année, si cette année était commencée vous êtes obligé de payer pour le temps écoulé pendant lequel vous avez été tenu assuré.

BILLET DE DEPOT PRIME DE DEFICHIEMENT

QUESTION : J'ai acheté 50 acres de terre il y a six ans, et cette terre a été habitée depuis

au moins cinquante ans.

Sur ce terrain il n'y a pas de billet de sorti ni patente.

Je voudrais savoir si en faisant sortir le billet, je pourrais retirer des primes sur ce terrain ?

"Un Abonné qui veut savoir"

REPOSE : Comme il ne s'agit pas d'une question légale, je vous demanderais de référer votre question au département à Québec qui, vous donnera la bonne réponse.

BILLOTS — LOYER POELE — ROULANT

QUESTION : J'ai acheté des billots, qui sont dans la cour d'un moulin.

Je trouve à vendre mes billots, et le propriétaire du moulin veut me faire payer un loyer.

A-t-il le droit de ce faire ?

J'ai vendu ma terre avec tout mon roulant et j'ai gardé mon ménage.

Est-ce que le poêle fait partie du ménage ou du roulant ?

"E. N. L. P."

REPOSE : Il a droit à un loyer pour le bois toléré dans la cour du moulin.

Le poêle fait partie du ménage de maison.

DECOUVRE LE LONG DES CHEMINS

QUESTION : Je suis dans un rang simple et je veux avoir du découvert pour le chemin.

Je les ai avertis deux fois.

Ils en ont fait un peu, et je voudrais savoir combien on peut en faire faire ?

"E. B."

REPOSE : Faites-les avertir de nouveau par l'inspecteur.

C'est à lui qu'incombe ce devoir et non pas à vous.

CHIEN TUE PAR UN CAMION SUR LE CHEMIN

QUESTION : Un petit chien de maison traverse le chemin.

Un camion passe à toute vitesse et le tue.

Est-ce que j'ai le droit de faire payer le propriétaire ?

"Un Abonné"

REPOSE : NON.

BALANCE DU PRIX DU TERRAIN — RECOURS — DEFAUT — PAIEMENT

QUESTION : J'ai vendu la moitié de mon terrain à M. X., pour \$600.00, à \$25.00 par année sans intérêt.

M. X. a fait construire une maison et dépendances sur ce même terrain. Il doit vendre le tout.

Devra-t-il me payer ma balance de vente avant de payer M. X. ?

Les conditions de vente seront-elles transmises à l'acheteur.

Advenant que le paiement de \$25.00 ne serait pas fait que puis-je faire ?

"Un Abonné"

REPOSE : Du moment que l'acheteur vous paiera vos \$25.00 par année vous ne pourrez pas vous plaindre.

Et vous n'avez rien à voir aux paiements qu'il fera à X. pour la maison.

Si le \$25.00 n'est pas payé à date vous avez le premier recours contre le terrain et la maison.

TRAPPEURS! OBTENEZ CE MAGNIFIQUE NOUVEAU "DOMINION TRAPPER"



Gratuitement!

Il vous aidera à recevoir PLUS DE DOLLARS POUR VOS FOURRURES!

Le nouveau "DOMINION TRAPPER" de Simpson est différent de toute autre publication de ce genre. Imprimé en français, il contient des nouvelles et illustrations de chasseurs à piège. Aussi des suggestions et conseils venant de vos frères de plus grands profits... et donne plus de détails au sujet de votre nouveau service direct de Simpson qui vous aide à obtenir pour vos peaux brutes les prix les plus élevés du marché. Votre exemplaire est GRATUIT. Envoyez le coupon de suite.

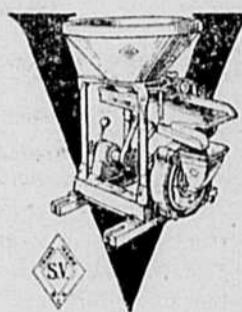
Les expéditeurs du Québec

peuvent maintenant aussi profiter! Le service de vente des peaux brutes Simpson a donné tant d'avantages aux expéditeurs de fourrures dans la Province d'Ontario, que nous l'avons étendu de manière à inclure aussi la Province de Québec. Agissant en qualité de votre agent, Simpson vous obtient les meilleurs prix et un paiement comptant prompt. Des prix plus avantageux sont aussi obtenus par nos agences à l'étranger, où les prix de vente sont ordinairement plus élevés que ceux offerts au Canada. Permettez-nous de vous aider aussi! (Ce service est limité aux Provinces d'Ontario et de Québec)

ENVOYEZ LE COUPON MAINTENANT!

THE ROBERT SIMPSON Eastern Limited Expéditeurs du Québec—Écrivez à Simpson's Raw Fur Marketing Dept., MONTREAL, Qué. Expéditeurs de l'Ontario—Écrivez à Simpson's Raw Fur Marketing Dept., TORONTO, Ont. Veuillez me faire parvenir, gratuitement et sans aucune obligation, des étiquettes pour l'envoi de fourrures, ainsi que la dernière édition du journal "DOMINION TRAPPER".

Nom..... Province.....
Bureau de Poste..... Casier Postal.....
Route.....
Rue et numéro.....



La MOULANGE (À COUSSINETS À BILLES) ESSOT

Faites que vos bestiaux retirent tout le profit possible des aliments qu'ils absorbent. La Moulange Vessot, en broyant les grains grossiers, le fourrage fin et les écaillés, rend facile l'assimilation des aliments. Plaques à parois doubles; modèles à courroie ou actionnés directement par moteur, 8 dimensions. Vous obtiendrez une brochure illustrée gratuite de S. Vessot Co., Limited, Joliette, Qué., ou à n'importe quelle succursale de

Depuis 1885

International Harvester Company of Canada, Limited.

AVIS

Seuls les membres de l'U. C. C. ont droit à nos consultations légales. Signez votre nom et donnez un pseudonyme. Nous ne donnons pas de réponses personnelles. Adressez vos demandes à l'U. C. C. Ceux qui ne se conformeront pas à ces conditions ne recevront pas de réponse.

che. Le Parlement du Canada peut ainsi déléguer les pouvoirs qui lui appartiennent.

S'autorisant de cette loi fédérale, le Parlement provincial de la province de Québec adopta en 1907, une loi intitulée : "Loi de l'Observance du Dimanche", qui devint en vigueur le 28 février 1907. L'article 2 des statuts refondus de la province de Québec, 1925, chapitre 199.

Cet article de la loi provinciale déclare que malgré les dispositions de la loi du dimanche fédérale, il est permis de vendre, le dimanche, dans la province de Québec, tout ce qui n'est pas expressément défendu par un statut provincial en vigueur le 28 février 1907. Il s'agit donc de savoir s'il existe, dans la province de Québec, un statut ou loi en vigueur le 28 février 1907.

Cette loi provinciale revient à dire que, nonobstant les dispositions de la — Loi du dimanche — il est permis dans la province de vendre, le dimanche, toutes les choses qu'il n'est pas expressément défendu de vendre ce jour-

Résidence : St-Eustache
Bureau : 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde

C.R. — K.C.
AVOCAT BARRISTER

Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

SEMEZ ET VOUS RECOLTEREZ

Abstraction faite des intempéries que l'on ne peut prévoir, lorsqu'une semence excellente, bien choisie a été déposée dans un sol bien préparé, bien arrosé, il y a lieu de croire que la récolte sera abondante et rendra cent pour un.



Si vous contractez l'habitude de l'épargne, si vous vous y astreignez fidèlement, vous pourrez subir des revers, mais habituellement vous connaîtrez le succès ou tout au moins l'indépendance financière.

UTILISEZ QUOTIDIENNEMENT NOTRE BANQUE A DOMICILE. DEMANDEZ A NOTRE GERANT LOCAL DE VOUS LA MONTRER, SI VOUS NE LA CONNAISSEZ PAS.

Epargnez pendant qu'il vous est possible de le faire. Constituez-vous un capital qui vous servira tôt ou tard. Déposez à

La Banque Provinciale du Canada

Chs.-A. Roy,
Président

J.-U. Boyer,
Gérant général

PEAUX VERTES

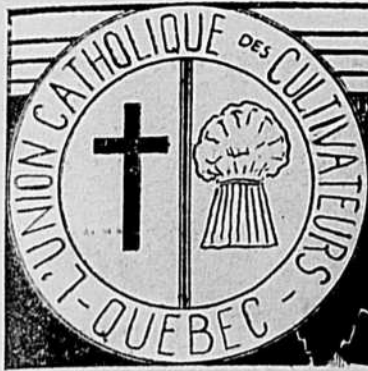
Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec
Peaux de boeufs, 50 lbs et moins, .07½ cts la lb, moins 2 lbs par peau.

Les peaux de 52 lbs et plus sont prises à 50 lbs net.
Peaux de veaux engraisés, 8 à 12 lbs .12 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux engraisés, moins de 8 lbs .90 cts la peau.
Peaux de kips de campagne, de 7 à 15 lbs .08 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux de campagne, de 30 cts à 80 cts la peau.
Peaux de chevaux, de \$1.00 à \$2.25 la peau.
Peaux de moutons, de .05 cts à 80 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.
Prix garantis jusqu'au 21 novembre 1936.



Mea culpa

Dernièrement, un visiteur traversait un pays de chez nous et, bon observateur, il notait ce qu'il voyait.

Ce pays, disait-il, possède un sol très riche. Mieux qu'ailleurs au Québec, on peut y produire un blé de qualité supérieure; les pois à soupe viennent bien; c'est, par excellence, le pays des bons légumes, et nulle part ailleurs, trouverait-on une région semblable à celle-ci pour la production du mil et du trèfle.

Ce pays fut autrefois recouvert d'une immense forêt peuplée des meilleures essences d'arbres pour la fabrication des soies artificielles, notait le visiteur.

Plus loin, le visiteur notait que nulle part ailleurs, au Canada, on trouve un sous-sol aussi riche en minéraux de toutes sortes.

Le climat de toute cette région est rude, mais sain, remarquait le visiteur. C'est un climat favorable à l'éclosion de générations de travailleurs robus, de bâtisseurs d'empire, notait-il encore.

Dans ce pays, arrivèrent d'abord, les descendants des premiers pionniers canadiens.

Les premiers, ils commencèrent le défrichement des terres. Les premiers, ils exploitèrent les forêts.

Les premiers, ils découvrirent les minéraux cachés dans le sous-sol.

Qu'ont-ils fait de tout cela? se demande le visiteur.

Les forêts sont en grande partie disparues... sans bénéfice, ou presque, pour la population pionnière.

Le défrichement de ces terres arables si riches est à peine commencé dans des régions ouvertes depuis dix, douze ou quinze ans.

Des gens arrivés depuis dix ou quinze ans, qui ont déboisé des quantités de lots pour faire de l'abatis, paraît-il, ont à peine quinze ou vingt acres de terre en bonne culture, parfois moins.

Et dans ces mêmes rangs aux forêts disparues, où les colons ont eu de l'aide du gouvernement pour le défrichement de leurs terres, il arrive que l'on aie faim. Est-ce logique? nous demandait le visiteur.

Les mines que nous avons découvertes les premiers, qui les exploite?

A qui la faute si, nous du Québec, avec tout l'argent que nous gagnons et que nous donnons aux autres, de préférence, il ne nous reste pas ce qu'il faut pour développer à notre profit de tels pays? notait aussi le visiteur, dans son carnet.

Et si tout cela est arrivé, ajoutait-il, dans une note finale, devons-nous frapper le "mea culpa" sur la poitrine des autres, ou sur la nôtre?

J.-Ernest LAFORCE.

10^{ème} Cours à Domicile de l'U. C. C.

Tous droits réservés

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

de

L'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne

1^{ère} Partie

AVICULTURE

4^{ème} Leçon

L'élevage des poussins

par Paul-Emile BERNIER, B. S. A.

"Reproduction interdite."

Pour bien réussir en aviculture, il faut porter une attention particulière à l'élevage des poussins. Les soins reçus durant la période de croissance affectent beaucoup la production des poulettes et le développement des coquets.

L'élevage des poussins peut être, comme l'incubation, naturel ou artificiel. L'élevage naturel n'est recommandable qu'aux cultivateurs qui élèvent moins de 100 poussins.

L'élevage naturel. (1361)

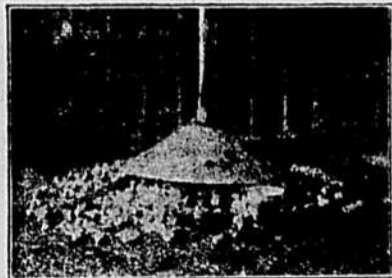
L'élevage des poussins par la poule est encore le plus répandu chez les cultivateurs. Il ne donne aucune préoccupation car la poule maintient la température et l'humidité nécessaires. Avec une petite cabane et un enclos comme ceux décrits dans la leçon précédente, une poule peut prendre soin d'une vingtaine de poussins. L'enclos retient la poule mais permet aux poussins de sortir. La cabane et l'enclos sont déplacés chaque semaine pour éviter les maladies et les parasites (vers, coccidiose). Le terrain doit être sec et bien couvert de verdure.

L'élevage artificiel.

L'élevage artificiel est surtout pratiqué par ceux qui élèvent plus de 100 poussins. Il devient alors le mode d'élevage le plus économique et le plus hygiénique.

Types d'éleveuses. (1363)

Nous trouvons aujourd'hui sur le marché une grande quantité d'éleveuses de types différents. Les petites éleveuses (25 à 100 poussins) sont chauffées par une bouillotte ou une lampe à l'huile de charbon ou électrique. Les éleveuses de moyenne capacité (300 poussins) sont chauffées par le charbon, l'huile distillée, l'électricité ou le gaz. Les grandes éleveuses sont généralement pourvues d'un système de chauffage à eau chaude. Nous avons aussi les éleveuses-batteries: cages superposées, chauffées par l'électricité ou l'eau chaude ou placées dans un appartement chauffé. Ces éleveuses-batteries donnent de bons résultats dans les grandes installations avicoles et elles sont très économiques au point de vue espace et main d'œuvre.



Intérieur d'une colonie-éleveuse. Remarquez le grillage métallique.

Les éleveuses les plus pratiques pour le cultivateur qui élève 300 poussins ou plus sont celles qui sont chauffées par l'électricité, l'huile distillée ou le charbon. L'éleveuse au charbon est la plus populaire quoiqu'il soit difficile de maintenir une température uniforme. Pour connaître le mode de chauffage le plus économique on se base sur les faits suivants. Un poêle-éleveuse brûle chaque jour en moyenne 20 livres de charbon dur, 2 gallons d'huile

* Les chiffres réfèrent toujours aux numéros de paragraphe du Manuel "Les animaux" où les mêmes questions sont traitées plus en détail.

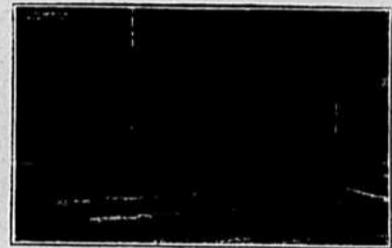
le distillée ou 4.5 kilowatts d'électricité. Ainsi lorsque le charbon chestnut se vend \$16.00 la tonne, on peut payer l'huile 8 cents le gallon et l'électricité 3 1-2 cents le kilowatt.

Hygiène. (1360)

L'éleveuse et tout le matériel servant à l'élevage des poussins doivent être lavés et désinfectés avant de servir et plusieurs fois durant la saison d'élevage. La litière (par ordre de valeur; ripes de planeur, foin de trèfle, paille hâchée) doit être renouvelée une fois chaque semaine durant les trois premières semaines de l'élevage.

Espace. (1367)

On doit accorder au moins 50 pieds carrés pour chaque 100 poussins. Une éleveuse de 10 pds par 12 pds peut donc contenir 250 poussins d'un jour. Les poussins entassés se développent plus lentement et la mortalité est toujours plus élevée.



Dès l'âge de trois semaines, les poulets doivent pouvoir se percher.

Température. (1365)

A la sortie de l'incubateur les poussins sont placés dans une éleveuse où la température est de 100 degrés Fahrenheit. Pour assurer cette température, il est recommandable de chauffer le poêle deux jours avant de sortir les poussins de l'incubateur. La température doit être baissée aussi rapidement que les conditions de l'extérieur le permettent. On baisse graduellement de 5 degrés par semaine. Vers l'âge de 5 ou 6 semaines la température ne devrait pas être supérieure à 75 degrés Fahrenheit.

Humidité.

Pour bien se couvrir de plumes les poussins doivent être placés dans un milieu assez humide, surtout durant les trois premières semaines. L'humidité relative doit être de 70 p.c. A cette fin on place sur le poêle ou sous la cloche une casserole remplie d'eau. Cette eau une fois vaporisée se répand dans toute l'éleveuse.

Elevage en liberté. (1372)

L'élevage en liberté donne les meilleurs résultats. Il doit être pratiqué lorsque le nombre des poussins n'est pas très considérable et que l'on dispose d'un parcours assez grand. On doit accorder 100 pieds par 100 pieds à chaque groupe de 100 poulets. Ce parcours doit être bien couvert



La cour doit être ombragée

(Suite à la page 10)

Enchères du 11 novembre

COMPTOIR COOPERATIF, MONTREAL

Beurre	24 3-4	net
Fromage	12 15-16	

Ces enchères sont tenues sous la présidence de M. Clinton Henderson pour le Comptoir Coopératif.

10^{ème} Cours à Domicile de l'U. C. C.

(Suite de la page 9)

de verdure, préférablement du trèfle ou de la luzerne. Il doit être possible de faire une rotation, c'est-à-dire de changer de terrain chaque année afin d'éviter les maladies et les parasites. Les poulets ne doivent pas venir en contact avec les sujets adultes, poules et coqs.

Elevage en captivité. (1371)

L'élevage en captivité est pratiqué par les grands éleveurs qui ont un très grand nombre de poussins et peu de terrain. Il est aussi recommandable à ceux qui ne peuvent pas faire de rotation dans leurs cours. L'élevage en captivité évite les infestations par les vers et les protozoaires (coccidiose) et permet l'assainissement des cours. Au lieu de laisser les poulets dans une cour on les laisse sortir sur une plate-forme de treillis métallique. L'élevage en réclusion ne peut être recommandé qu'à un aviculteur expérimenté.

Séparation des cochets et des poulettes. (1373)

A l'âge de deux mois, les cochets sont séparés des poulettes afin de permettre à ces dernières de mieux se développer et de les débarrasser d'assiduités ennuyeuses.

QUESTIONNAIRE :

- 1.—A qui l'élevage naturel peut-il être recommandé ?
- 2.—Combien de poussins peuvent être élevés par une poule ?
- 3.—Sur quoi se baser pour connaître le mode de chauffage le plus économique pour l'élevage artificiel ?
- 4.—Combien de fois doit-on changer la litière dans l'éleveuse ?
- 5.—Combien d'espace doit-on accorder à 100 poussins dans une éleveuse.
- 6.—Quelle température faut-il maintenir dans l'éleveuse à l'arrivée des poussins ?
- 7.—Quelle superficie doit-on accorder à 100 poulets dans une cour ?
- 8.—Quand faut-il séparer les cochets des poulettes ?



De quoi demain sera-t-il fait ?

Pourquoi la Jeunesse Agricole Catholique?

La J. A. C. ! Dans le "bon vieux temps" on n'avait pas tout ça et la religion ne s'en portait pas plus mal...

Les temps sont "changés" ! le "bon vieux temps" n'est plus ! Et le véritable chrétien qui tient à conserver honorablement le titre que lui a conféré le baptême doit "changer" aussi, s'il ne veut pas se laisser lui-même asphyxier à son insu dans l'atmosphère versatile des temps nouveaux. Les temps où l'on pouvait se contenter d'être chrétien pour soi-même sans se soucier activement des autres ne sont plus ! De nos jours, moins que jamais, l'Eglise ne peut être une école d'égoïsme. Dans notre milieu où le respect humain progresse, il devient presque moralement impossible pour un chrétien de garder ses convictions personnelles s'il a peur de les étaler au grand jour et bien plus, s'il ne travaille pas à répandre dans son entourage l'esprit chrétien dont il vit, dans le cas contraire ses convictions — si convictions il y avait — ne sont plus que des velléités.

En effet peut-on concevoir qu'un chrétien bien convaincu puisse laisser l'immoralité grandir sans se soucier de l'enrayer. Et le mal fait des progrès. Les devoirs des enfants envers leurs parents, et de ceux-ci à l'égard des premiers sont de plus en plus méconnus. Les jeunes gens, qui se fréquentent, trouvent facilement une occasion prochaine de péché dans des courses d'automobiles. La force organisée, que présente le communisme, s'attaque avec frénésie à la doctrine chrétienne. En un mot les temps sont "changés" et sur le terrain religieux de nouveaux et puissants dangers se sont dressés. Il faut donc adapter nos moyens de défense et d'apostolat à ces nouvelles circonstances.

* * *

Contre des ennemis puissants et organisés (communisme, libre pensée, matérialis-

me, américanisme) il faut aussi s'organiser. Et l'apostolat organisé, mais c'est l'action catholique. Et quels sont ceux dans la société qui sont appelés à remédier le plus à cette situation, si ce ne sont les jeunes. Et l'Action catholique pour les jeunes cultivateurs, mais c'est la J. A. C. Sans organisation on ne peut lutter efficacement contre de tels ennemis.

Les ennemis de la religion luttent avec acharnement, avec dévouement pour la mauvaise cause. Ils font des sacrifices pour entraver l'oeuvre du Christ et de l'Eglise. Ils sont ardents pour faire le mal et propager l'erreur...

Alors nous, les chrétiens, les baptisés et les jeunes surtout, nous resterions oisifs, nous reculerions devant quelques sacrifices alors qu'il s'agit de défendre la vérité et de faire le bien ? A y bien réfléchir notre inertie pourrait avoir de graves conséquences.

Si l'Eglise a perdu dans bien des milieux la classe ouvrière, comme l'a douloureusement écrit S. S. le pape Pie XI, n'est-ce pas parce que l'action catholique est arrivée trop tard ? Elle s'efforce avec succès de regagner le temps perdu; elle travaille admirablement dans le monde ouvrier; mais la tâche est immense et dure.

Mais la classe agricole n'est pas perdue, nous dira-t-on ? Je ne voudrais pas avoir à le prouver dans certains milieux. Puis, est-ce une raison pour nous croiser les bras et la laisser, se perdre ? N'attendons pas pour organiser l'action catholique dans le milieu rural, que celui-ci ait été complètement déchristianisé; nous porterions une bien lourde responsabilité devant Dieu et devant les hommes et la reconstruction serait bien plus difficile.

Alors à l'oeuvre ! Et devant la force organisée de nos ennemis il faut opposer une force organisée. Des efforts individuels, quoique louables, resteront impuissants dans

la mêlée. Une armée bien disciplinée sera beaucoup plus en mesure d'enrayer le mal et de propager le bien. La physionomie de nos paroisses rurales se transformerait vite si, en chacune d'elles, quelques volontaires se levaient pour se consacrer au règne magnifique de Dieu dans son humble coin de terre.

Nous avons, pour combler notre attente, le mouvement spécialisé de la Jeunesse Agricole Catholique (J. A. C.). C'est en suivant fidèlement les méthodes déjà éprouvées de ce mouvement qu'on obtiendra du succès.

La J. A. C. ne forme pas les jeunes en vase clos. Toute l'activité et les préoccupations de ses membres doivent être orientées vers la conquête.

L'organisation de la J. A. C. fournit aux jeunes, qui en deviennent membres, les moyens de découvrir la lumière sur les grands problèmes de la vie paysanne. Mais ce n'est qu'une étape.

Son but, c'est bien de faire rayonner cette lumière partout dans le milieu où ses membres sont appelés à vivre. Donc réchauffer les âmes et les coeurs au brasier allumé dans les âmes et les coeurs de ses membres.

Jeunes gens ! si un jour on peut écrire que l'Eglise a gardé la classe agricole, ce sera par l'action catholique à laquelle le pape vous convie.

D'ailleurs le pape a parlé clairement.

Dans ses lettres (encore récemment dans son encyclique aux prêtres) ses allocutions, il ne cesse d'inviter les catholiques et surtout les jeunes à l'Action catholique; c'est-à-dire à s'organiser pour travailler avec discipline et méthode à la gloire de Dieu et au salut des âmes si menacées de se perdre.

L'abbé D. BRISEBOIS,
Aumônier diocésain de la J. A. C.
"Le Droit".

MARCHÉS

-:- Vos Ventes -:-

Faut-il réduire son élevage de porcs?

Nous sommes à cette période où les cultivateurs de chez nous décident généralement de ce qu'ils feront quant à leur élevage de porcs pour l'année suivante.

Parmi les arguments qui influencent la décision que l'on aura à prendre, il n'y en a pas un qui pèse autant que celui des profits et pertes probables. C'est tout à fait logique.

Si l'année à venir donne des indices de faiblesse quant aux profits à attendre, il serait tout à fait dans l'ordre que le cultivateur s'efforce de balancer son organisation pour donner à une autre production la chance de compenser pour les profits qu'en toute apparence, il ne fera pas dans l'élevage du porc. Par contre si les indications sont encourageantes le cultivateur devra agir autrement.

Mais lorsque l'on a à prendre une décision comme celle-là, il ne faut pas y aller à la légère et se contenter d'analyser des facteurs qui peuvent parfaitement n'être que d'ordre tout à fait secondaire.

La situation présente de notre marché du porc peut induire beaucoup de personnes en erreur. En effet le prix du porc n'est pas ce qu'il devrait être, loin de là, si l'on tient compte de ce que coûtent les aliments et les moulées; plus que cela, il n'est pas non plus ce qu'il devrait être si l'on tient compte de notre marché d'exportation. Le porc devrait se payer au moins 1-2c la livre, voire même 1c la livre de plus qu'il ne se paye et pour deux raisons: parce que les moulées et les grains se vendent à des prix tels qu'il n'y a que peu de profits à attendre de la vente du porc aux niveaux actuels; parce que notre marché d'exportation est assez élevé pour que nos gros acheteurs se montrent plus généreux qu'ils ne le sont présentement. Il n'y a pas, à mon sens, de raison valable pour que l'on maintienne notre marché aux prix qui se paient depuis au delà un mois. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les chiffres de nos exportations de bacon. Jamais elles n'ont été si fortes, et on ne doit pas les faire à perte. Et notre marché domestique pourrait parfaitement absorber les mêmes quantités de porc à prix plus élevé.

Il serait d'un intérêt très vif d'être en mesure de vérifier les profits de ces derniers mois de ceux qui prennent tant à coeur les intérêts de nos braves cultivateurs, de ceux qui ne ménagent rien pour se bien renseigner sur le danger qu'il peut y avoir à induire le cultivateur à diminuer ses truies d'élevage par l'imposition de prix trop bas, de ceux qui, sous des dehors de dévouement inlassable, désintéressé, et "patte douce", n'en prennent pas néanmoins les plus grandes libertés quand arrive le moment de prélever leurs profits, ainsi que nous l'a révélé certaine grande enquête il y a quelques années.

Cette fameuse politique des gros profits à même la misère des habitants n'est pas chose du passé, qu'on ne l'oublie pas. Mais le faire comprendre aux cultivateurs, semble rester un problème dont la solution sera encore longtemps du domaine de l'inconnu, du moins pour la masse des intéressés, quoique l'on ait à portée de main la possibilité de le régler et de manière définitive par la coopération.

Demandez nos prix pour engrais chimiques et sur spécialités pour maladies des volailles

Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 9 novembre par la Coopérative Canadienne de Bétail de Québec.

PORCS VIVANTS

Porc à bacon (Select)	
190 à 230 lbs.	7.75
Prime de \$1.00	
Porc à bacon	
180 à 230 lbs.	7.75
Porc à boucherie	
160 à 240 lbs.	7.25
Porc léger	
120 à 160 lbs.	6.75
Porc lourd	
240 à 270 lbs.	7.25
Extra lourd	
270 lbs ou plus.	6.25
Truie	5.50 à 6.00

VACHES

Choix.	2.75 à 3.00
Bonne.	2.50 à 2.75
Moyenne.	2.00 à 2.25
Commune.	1.50 à 1.75
Très commune.	1.02 à 1.25

VEAUX DE LAIT

Choix.	8.00 à 8.50
Bon.	7.50 à 8.00
Moyen.	7.00 à 7.50
Commun.	6.00 à 6.50

VEAUX DE CHAMP

Bon.	3.00 à 3.25
Commun.	2.50 à 2.75

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Choix.	7.50 à 7.75
Non castrés.	5.50 à 5.75
Commun.	5.50 à 5.75

MOUTONS

Bon.	3.00 à 3.50
Commun.	1.50 à 2.00

BOUVILLONS

Choix.	5.50 à 5.75
Bon.	4.50 à 5.00
Moyen.	4.00 à 4.25
Commun.	3.00 à 3.25
Commun léger.	2.00 à 2.50

TAURES

Choix.	3.25 à 3.75
Bonne.	3.00 à 3.25
Moyenne.	2.75 à 3.25
Commun.	2.00 à 2.50

TAUREAUX

Choix.	2.75 à 3.00
Bon.	2.50 à 2.75
Moyen.	2.25 à 2.50
Commun.	2.00 à 2.25

Animaux abattus

PORCS

Porcs frais No. 3	la livre
175 à 225 lbs.	.10
Porcs frais No 1,	
90 à 140 lbs.	.12

VEAUX

Bons.	.07½
Moyens.	.06

POULETS

Nourris au lait A 6 lbs plus	.22
" " A 5 à 6 lbs	.21
" " B 6 lbs et plus	.20
" " B 5 à 6 lbs	.19
Select A 6 lbs et plus.	.20
" A 5 à 6 lbs	.19
" B 6 lbs et plus.	.18
" B 5 à 6 lbs.	.17
" B 4 à 5 lbs.	.16
" C 5 et plus.	.15
" C 4 à 5 lbs.	.14
" C 3 à 4 lbs.	.13

POULES

Select A 5 lbs et plus.	.18
" A 4 à 5 lbs.	.17
" B 5 lbs.	.16
" B 4 à 5 lbs.	.15
" C 4 à 5 lbs.	.14
" C 3 à 4 lbs.	.13

OEUFs

A Gros.	.43
A médium.	.40
A Poulette.	.34
B.	.26
C.	.22

MIEL BLANC

Chaudière de 5 lbs	.08½
Chaudière de 30 lbs	.07½

MIEL BRUN

Chaudière de 60 lbs	.06
---------------------	-----

POIS

Canadiens	le minot 2.40
-----------	---------------

FEVES

Canadiennes.	2.60
--------------	------

PATATES

Montagnes Vertes No 1	
80 lbs	1.35 à 1.40
Montagnes Vertes No 2	
80 lbs.	1.10 à 1.15
Cobblers No 2 80 lbs	1.00 à 0.80

FOIN

No 1.	\$8.00 la tonne
No 2.	\$7.00 la tonne

TOURTEAUX

De lin.	37.00
De coton.	50.00
Drèches de brasseries.	28.00

ALIMENT A VOLAILLES

Varona Grain à gratter	2.10
Carona Grain intermédiaire	2.35
Carona moulée à ponte 21%	2.55
Carona Concentré à volailles 35%	3.20
Carona Pâtée à reproduction	2.75
Carona à Pâtée à croissance	2.50
Carona tout moulée Poussins	2.60
Carona Grains à Poussins	2.60
Carona moulée à engraissement	2.35
Carona moulée laitière 24%	2.15
Carona moulée laitière 18%	2.05
Carona Concentré Laitier 32%	2.35
Carona Moulée pour goret	2.70
Carona concentré pour porcs	2.85
Carona moulée à veau	2.55
Norac grain à gratter	2.05
Norac Moulée aux oeufs 18%	2.40
Norac tout moulée à poussins	2.40
Norac tout moulée à croissance	2.30
Norac Grain à poussins	2.45

-:- Vos Achats -:-

Prix du gros, pris à Montréal

FARINE DE PAIN

au char, en sacs	
Première patente.	3.10
Deuxième patente.	2.90
Forté à boulanger.	2.05
Farine pâtisserie.	2.75

GRAIN MOULU

le sac de 98 lbs	
Blé d'Inde moulu.	1.55
Blé d'Inde concassé.	1.55

ALIMENTS A BETAIL

la tonne	
Son.	29.25
Gru rouge.	31.25
Midling.	37.25
Farine de viande cuvée (60 pour cent)	60.00
Ecailles d'huîtres.	13.00
Gravier.	13.00
Farine fourragère.	42.00
Gluten.	34.00
Blé à engrais No 6.	1.03
Avoine alimentation No 1.	0.48
Avoine blanche No 3.	0.44
Orge Canadien, Ouest No 3.	0.69
Mais Argentin.	0.75
Sarrasin, le 100 lbs	1.40

SEL

le sac	
En pierre (sac de 100 lbs)	\$1.25
Gros (sac de 140 lbs)	0.30
Fin (sac de 200 lbs)	1.60

PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

PRISES PIDARD. — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00. Adressez-vous à Ths-Ls. Girard, St-Félicien, Comté Roberval, Qué.

Aiguillage de tondeuses pour cultivateurs, 0.50; barbiers, 0.25; rasoirs et ciseaux, 0.15; couteaux à viande, 0.20; toutes sortes d'aiguillage. Satisfaction garantie. Israel Bissonnette, barbier, Donnacona, Portneuf.

Aiguise toutes sortes de lames de tondeuses depuis 15 ans; pas un n'a pas été satisfait. Prix 35c. Gardez mon adresse. Polydore Demers, Ange-Gardien, Rouville, P. Q.

Trappeurs, Trappeurs. Méthodes sûres et garanties de prendre les renards aux pièges. Fred Couture, St-Joseph de Grantham, P. Qué.

CLIPPERS. — Aiguisons lames sur machines automatiques. Travail fait, satisfaction garantie. 35c. la paire. Rabais 25% aux cercles. Représentants demandés. Stewart Sharpening Shop, Dépt. A, Lotbinière, Qué.

Grandes Occasions. — Habillez-vous à bon marché avec linge de seconde main. Robes de soie, Crêpe, Jersey, 3 pour \$1.45; Manteaux d'hiver \$2.25; Paletots d'hiver \$2.25; Blouses d'habits pour hommes \$0.80; Pantalons \$0.60; Chapeaux de feutre pour hommes \$0.60; Souliers en cuir, pour femmes \$0.50.

Commandez par malle. Agents demandés. Adressez toute correspondance à Comptoir Postal, J.-A. Poulin, St-Zacharie.

Habillez-vous bon marché. Robes soie, crêpe, etc. 50; trois, \$1.45. Pantalons; 60 manteaux, \$2.25, agents demandés pour vendre linge seconde main. Demandez notre circulaire. P.-E. Poulin, St-Zacharie, Qué.

Aiguisons lames de CLIPPER pour chevaux et bêtes à cornes. Satisfaction garantie ou argent remis. 35c. le set. Expédiez par malle à R. H. Janelle, Pierreville, Qué.

Mais je m'aperçois qu'il me faudra, la semaine prochaine, revenir sur cette question pour dire pourquoi le cultivateur du Québec ne doit pas diminuer le nombre de ses truies d'élevage, mais qu'au

Reins, intestins, foie régularisés

Conservez votre santé, faites un traitement à la **Potion de Santé Xymel.** Ce remède n'a pas d'égal pour débarrasser l'organisme des poisons engendrés par la constipation. Il enrayer les rhumatismes, maux de tête, démangeaisons; il régularise les fonctions du foie et des reins.

Traitement (3 flacons) \$2.50; flacon \$1.00, (par poste \$2.65 et \$1.10). **Medicamenta, Case 71, Station N Montréal.**

HEMORROIDES: — Eczéma, démangeaison, etc., essayez gratis le fameux composé onguent "Campreux". Paquet à 40 sous contenant une boîte régulière et une boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci et, si vous n'êtes pas satisfait, retournez la boîte régulière non ouverte. Votre argent vous sera remboursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA FABRIQUE, St-Paul de Chester, Arthabaska, Qué.

ANNONCES COLLECTIVES

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

ENCHERES DU 4 NOVEMBRE

Beurre pasteurisé No 1	23 5-8 net
Fromage blanc No 1	12 5-16
Fromage coloré No 1	12 1-16

La Bière Qui Vous Réjouit



Dow

Brassée Depuis 1790

BUCHERON

REPONDEZ, S. V. P.

- 1.—Travaillez-vous sur les terres de la Couronne ?
- 2.—Si vous coupez sur une seigneurie, quel est son nom ?
- 3.—Avez-vous signé une formule d'engagement ?
- 4.—Quel est le salaire mentionné sur cette formule ?
au mois à la journée
à la corde au cent pieds cubes
à la pièce ?
- 5.—Quel est le taux de la pension ?
par jour ?
- 6.—Travaille-t-on le dimanche dans vos chantiers ?
- 7.—Les marchandises "Van" vous sont-elles surchargées ?
- 8.—Est-ce qu'on vous charge un loyer des couvertes ?
- 9.—Les soins du médecin vous sont-ils chargés ?
- 10.—Êtes-vous satisfait des mesures ?
- 11.—L'hygiène est-elle bien observée dans vos chantiers ?
- 12.—Avez-vous des plaintes contre la pension ?
- 13.—Combien d'heures de travail exige-t-on de vous pour une journée ?
- 14.—Payez-vous pour vos outils de travail ?
- 15.—Quelle quantité moyenne de bois coupez-vous par jour ?
- 16.—Y a-t-il des femmes et des enfants dans votre chantier ?
- 17.—Travaillez-vous directement pour une compagnie ou pour un sous-jobber ?
- 18.—Combien paie-t-on aux bûcherons ? charretiers ?
cuisiniers ? aides-cuisiniers ?
. commis ? portageurs ?
- 19.—Quelle est la distance du portage ?
- 20.—Le bois est-il sain ou défectueux ?

- 21.—Quel est le taux de salaire que vous croyez raisonnable ?
- 22.—Quel taux, suivant vous, devrait être fixé à la corde ou au cent pieds cubes ?
- 23.—Le blasphème est-il toléré par les contremaitres dans votre chantier ?
- 24.—Quel salaire est alloué pour les chevaux au chantier où vous travaillez ?
- 25.—Quel est le mode de paiement des ouvriers ? argent ?
chèque ? chaque semaine ?
. mois ? fin de chantier ?
- 26.—Quel est le nom de la compagnie ?
. du jobber ? sous-jobber ?
- 27.—Quelle est la durée approximative du chantier ?
- 28.—Combien de membres de la Section des Bûcherons U.C.C. dans votre camp ?
. Accepteriez-vous l'offre de faire du recrutement parmi vos compagnons ?
- 29.—En général, êtes-vous satisfait de la législation actuelle ? Que proposez-vous comme amendements ?
- 30.—Les communistes ont-ils fait de la propagande dans votre région ?
- 31.—Exige-t-on à votre camp le pilage à bras des billes ? (bunching)

Ce questionnaire auquel nous aimerions à recevoir le plus grand nombre de réponses possible nous aidera à compiler des statistiques qui nous seront très utiles pour continuer notre campagne contre les exploiters.

Que personne ne se fasse d'illusions, le trust veille et n'a pas encore désarmé. Pour continuer la lutte, il nous faut des renseignements.

Dans les circonstances, c'est le meilleur moyen d'aider votre cause.

Que vous soyez en forêt ou de retour dans vos foyers, répondez au questionnaire ; détachez cette feuille et envoyez-la sous enveloppe au bureau de l'Union, B. P. —55—, Station "B", Québec.

Pour signature, inscrivez seulement le numéro de votre certificat de membre.

Louis-Philippe COTE

Québec, le 9 novembre, 1936.

CONSULTATIONS LEGALES

Données par la section des bûcherons

Veillez adresser vos questions comme suit : Consultations légales, section des bûcherons, 55, boîte postale, division B, Québec. — Veillez signer vos demandes de votre nom et d'un pseudonyme. — Votre signature restera confidentielle. — Aucune réponse ne sera donnée personnellement.

" CONTRACTEUR "

Q. — 1. — Je suis contracteur pour une compagnie. J'ai vingt hommes. Ma femme prend la place d'un cuisinier étranger que je serais obligé de payer \$40.00 par

mois. Le foreman de la compagnie n'a pas voulu accepter cet engagement. Il veut la payer seulement \$20.00. Ai-je le droit de la faire payer \$40.00 ?

2. — J'ai engagé mes hommes à \$37.00 par mois sans perte de mauvais temps et la compagnie ne veut pas payer de mauvais temps. Ai-je le droit de faire payer mes hommes suivant l'engagement que je leur ai fait signer ?

3. — J'ai signé un contrat à raison de payer les hommes \$37. par mois. Au prix que j'ai sur mon contrat je ne peux arriver à payer \$40.00 par mois. Ai-je le droit de faire rehausser le prix de mon contrat ou de leur remettre la job ?

" Z. G. "

R. — 1. et 2. : Pour les deux premières questions, il est difficile de vous répondre sans avoir vu votre contrat avec la compagnie. Mais la plupart du temps, dans leurs contrats avec les jobbeurs, les compagnies font des réserves et vous font signer des clauses qui vous ficellent et vous jettent entre leurs mains. De cet-

te façon elles font la pluie et le beau temps et vous n'avez pas de recours légal. Un contracteur devrait toujours soumettre son contrat à un homme de loi avant de le signer. Tant que les contracteurs ne prendront pas cette habitude, ils seront à la merci des compagnies.

3. — A moins d'une clause spéciale dans votre contrat où il serait entendu que c'est la compagnie qui se charge du paiement des hommes, ou qui vous garantit contre les hausses possibles du salaire minimum, c'est le contracteur qui doit en souffrir, et il ne peut résilier son contrat pour cette cause.

" DETTE "

Q. — J'ai un billet avec un cultivateur renouvelé en 1934 et payable à demande. Quels sont les moyens à prendre pour me faire payer étant donné que ce cultivateur bien qu'il ait son garçon comme endosseur a obtenu, de même que son garçon, en 1934 un emprunt au Prêt Agricole. Se-

rait-il possible de saisir du roulant ou autre chose, le garçon est dans le chantier; pourrais-je saisir ses salaires et combien en coûterait-il pour arriver à ces fins ?

" Journalier Bûcheron. "

R. — Le fait d'obtenir un emprunt du Prêt Agricole n'empêche pas un cultivateur d'être poursuivi. Ecrivez à un avocat pour qu'il prenne des procédures nécessaires pour avoir jugement contre le père et le fils. Vous pourrez alors saisir leurs salaires de même que leurs biens mais sur ces derniers existe certainement un privilège en faveur du Prêt Agricole.

" SOUS CONTRACTEUR ACCIDENTÉ "

Q. — Au mois de mars 1936, quelques jours avant la fin de l'hivernement, en étampant des billots sur la glace, j'ai glissé et je suis tombé le côté droit sur un billot. J'ai eu beaucoup de peine à me relever et me rendre au camp. Le lendemain je me suis rendu, de peine et de misère, au bureau de l'entrepreneur et je lui ai raconté l'aventure. Après m'avoir écouté il ma répondu que c'était malheureux pour moi car étant sous-contracteur et n'étant pas sur la liste de paye, je n'avais pas droit à la compensation et que je devais me faire soigner à mes frais et perdre mon temps. Je ne suis pas encore mieux. Qu'en pensez-vous ?

" Un sous-Contracteur. "

R. — Si la cotisation est payée par le chef de l'entreprise soit la compagnie, et si les opérations du grand contracteur sont cotisées sur une base de 75 p. c. du prix du contrat, dans ces cas-là seulement les sous-contracteurs sont assimilés à de simples bûcherons. Si ces conditions se remplissent toutes dans votre cas vous pouvez faire votre réclamation à la commission qui vous paiera. Adressez le nom de la compagnie de votre contracteur et les faits de l'accident à M. Sirois, à la Commission des Accidents du Travail, 73 Grande-Allée, Québec.

Les Soviets au . . .

(Suite de la page 2)

En même temps, le gouvernement de Moscou envoie sans cesse en Espagne d'innombrables agents pour conseiller, diriger et encadrer les forces subversives communistes espagnoles et préparer le coup de main communiste du mois d'août qui a forcé le général Franco à intervenir préventivement pour sauver le pays.

Moscou pourrait difficilement nier ces faits puisqu'on possède la liste des agents en question, tous membres du Komintern. Or, la raison d'être de chaque membre du Komintern est la révolution bolcheviste universelle !

CONTRE LA TERREUR ROUGE EN ESPAGNE

L'Association patriotique hollandaise "Verbond voor National Herstel" (La Haye), a envoyé au gouvernement des Pays-Bas le télégramme suivant :

"Toutes les informations laissant prévoir la plus cruelle terreur à Madrid, nous adressons un pressant appel au gouvernement hollandais pour qu'il intervienne auprès de la Société des Nations qui reconnaît encore le gouvernement actuel madrilène, et auprès de la Croix-Rouge internationale, afin que tout le nécessaire soit fait pour empêcher que des événements sanglants se produisent, événements qui pourraient atteindre même les légations et les consulats."

le 7 novembre 1936.

Téléphone : 2-1404

Lesage & Lesage

Avocats — Barristers

56, rue St-Pierre
Québec

Paul Lesage, L.L.L.
Jean Lesage, L.L.L.

Les-Philippe Côté

Organisateur Général
de la Section des Bûcherons
U. C. C.

B. P. 55 — DIVISION "B"
QUÉBEC

J-F. DIONNE, L. D. C.

COMPTABLE PUBLIC

1438 Sicard
Montréal.

Vérification municipale,
scolaire, commerciale et
industrielle.

Tél. : CLairval 5940J.



REINS, ESTOMAC ET INTESTINS REVIVIFIÉS

par les Herbes à "Triple Action"

Débarassez votre corps des poisons emmagasinés par la constipation. Évitez la nervosité, les maux de tête, les rhumatismes, l'indigestion. Conservez votre vigueur et votre santé 100% gardant vos organes propres et actifs. Prenez régulièrement des Tablettes d'HERBES INDIGÈNES de BLISS, remède végétal. Elles dégagent les intestins, les reins et revivent la sécrétion stomacale. Remède de famille inappréciable. En boîtes de 50c. et de \$1.00. Refusez toute imitation. De votre droguiste ou directement de la Cie. Envoyez un timbre de 3c. pour échantillons gratuits.

HERBES INDIGÈNES DE BLISS (Tablettes)

CIRE

A

PLUMER

"Les volailles bien finies rapportent davantage"

Ca plus que payé le coût de la cire, dit un éleveur enthousiaste, mon travail a été considérablement facilité.

L'emploi de la cire à plumer Frost vous donne des volailles plus nettes, d'une meilleure apparence et vous dispense d'extraire les chicots. Elle peut servir à plumer les dindons, les canards, les oies, aussi bien que les poulets.

Achetez-en chez le vendeur de clôture Frost le plus rapproché, chez votre épicière. Ou bien, envoyez-nous \$4. pour un pain de 33 livres. Taxe de vente et fret payés. Renseignements détaillés avec chaque envoi.

FROST STEEL & WIRE
Company Limited
Hamilton — Montréal

L'hypoderme élargit le champ de see opérations. Une larve adulte de l'hypoderme a été recueillie sur un suisse (tamia) tué à Kirk's Ferry, P. Q., et deux larves semblables ont été prises sur des suisses à Lake Clear, Ont.

LE THÉ 'SALADA'

est délicieux